

Dossier documentaire réalisé par le Centre INFFO



Eco-citoyenneté et développement durable : quel soutien régional pour les emplois de demain ?

 **île de France**

Lundi 19 et mardi 20 octobre 2009



Journées d'information et d'échanges de pratiques

DOSSIER DOCUMENTAIRE

Réalisé par le Département Documentation du Centre INFFO



[Emmanuelle Herpin](#)

Octobre 2009

Sommaire

► Articles

- Développement durable et formation professionnelle : une conjugaison qui s'invente p. 5
- Conférence de presse sur les orientations pour le développement des métiers liés à la croissance verte p. 9
- Métiers « verts » : un plan gouvernemental va définir les besoins en formation et créer un observatoire prospectif p. 12
- Ile-de-France : Ecoactivités et écorégionLa croissance verte, un remède à la crise p. 13
- L'Agenda 21 de la Région Centre 2008 (extraits) p. 17
- Limousin : Organisation et conduite de la politique territoriale de développement durable p. 27
- Basse-Normandie : écocitoyenneté (dossier) p. 32
- Présentation des démarches d'engagement de formation en matière d'éco-citoyenneté p. 42
- Les organismes de formation bas-normands s'engagent en faveur du développement durable p. 44
- L'AFPA présente la maison E :
Le premier chantier-formation de rénovation Economique, Ecologique : « Econologique » ! p. 45
- Le Carif-Oref de l'île de la Réunion
publie un rapport électronique dédié aux métiers des énergies renouvelables p. 47

Nous remercions l'ensemble des rédactions et des auteurs pour leur aimable autorisation de reproduction des articles cités dans ce dossier. Toute reproduction intégrale ou partielle de ce dossier est soumise aux accords du Centre INFFO et des autres auteurs des articles.

► Repères bibliographiques

p. 49

L'EXPÉRIENCE DE LA RÉGION DE BASSE-NORMANDIE

Développement durable et formation professionnelle : une conjugaison qui s'invente

Par Jean-Paul Martin et Denis Leboucher

Le Conseil régional de Basse-Normandie a amorcé en 2005 une démarche de sensibilisation et d'action en faveur de l'"éco-citoyenneté en formation professionnelle". Aujourd'hui, trente organismes de formation de la région ont mis en place des formations "éco-citoyennes" dans les domaines de l'économie des ressources, de l'"éco-construction", des énergies renouvelables, du recyclage ou encore des transports.

Dans le domaine de la formation professionnelle, l'évolution du contexte législatif ("acte 2 de la décentralisation", loi sur la formation professionnelle du 4 mai 2004) modifie considérablement le rôle et la responsabilité des Régions, qui deviennent des acteurs majeurs en matière de politique de formation. Lorsqu'en 2004, une nouvelle équipe d'élus arrive aux responsabilités, **Yannick Soubien**, vice-président de la Région Basse-Normandie en charge de la compétence formation professionnelle et apprentissage, montre une forte sensibilité aux questions écologiques et la volonté de repenser les dispositifs de formation dans une démarche progressive et participative.

Il décide, dès son arrivée, d'intégrer dans les orientations politiques l'enjeu "développement durable" comme une priorité et un levier de structuration de la politique régionale de formation : "Notre démarche entend définir et conduire une approche sectorielle ambitieuse (la formation) en cohérence avec la transversalité des

politiques de la Région. En ce sens, elle veut répondre aux deux enjeux majeurs de la transversalité : d'une part, contribuer à l'élaboration d'un Agenda 21 régional, en réfléchissant à l'intégration de la problématique du développement durable en formation, et,

d'autre part, mettre en place les principes d'une démocratie active et participative, en engageant une concertation sur les territoires dans le domaine des besoins et des politiques de formation dans la perspective de la révision du PRDFP¹.

Une notion centrale, l'"éco-citoyenneté"

Lors du démarrage de l'action, s'est posée la question de la formulation du concept mobilisateur. La notion de "développement durable" renvoie à des orientations internationales, à une vision de la planète ou à des politiques d'État. Très tôt, elle a été développée dans des engagements locaux spécifiques et ses déclinaisons dans différents secteurs sont nombreuses : Agenda 21 des collectivités, "responsabilités sociales des entreprises" (RSE), "éco-responsabilité" pour l'administration, etc.

Dans le champ de la formation, la notion d'"éco-citoyenneté" s'est alors imposée comme la traduction des **évolutions**

souhaités des comportements individuels et collectifs nécessaires pour répondre aux défis posés aux sociétés. L'éco-citoyenneté est tout à la fois un objectif général et une démarche au service d'un projet global.

C'est un objectif général qui vise à développer des comportements individuels et collectifs respectueux de l'environnement, efficaces économiquement et responsables socialement. Cet objectif indique une visée, celle d'hommes et de femmes agissant de façon pensée et lucide, maîtrisant leur vie et leurs relations.

C'est également une démarche dans la conduite de projet de développement durable. Cette

■ ■ ■ ■ ■
Jean-Paul Martin est responsable projet pour le prestataire, le Cafoc de Nantes.
Denis Leboucher est responsable projet au sein de la Direction de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'apprentissage pour la Région Basse-Normandie.

■ ■ ■ ■ ■
1
Programme régional de formation professionnelle.

démarche, que l'on peut qualifier de "coopérative", vise à permettre à chacun des acteurs impliqués par un projet de s'exprimer, d'énoncer ses préoccupations, ses besoins, ses attentes, et par l'échange et le débat, de construire des compromis sociaux répondant ainsi "aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs".

L'éco-citoyenneté désigne donc un résultat visé (une manière de se comporter en société, une façon d'agir), mais aussi un processus de formation devant permettre à chacun de développer son autonomie, d'acquérir les connaissances et les techniques pour assumer ses décisions en connaissance de cause. En ce sens, il ne s'agit pas simplement d'acquérir quelques savoirs techniques et de développer quelques comportements efficaces (même s'ils sont indispensables), mais cette notion traduit une ambition plus forte, celle de l'émancipation des hommes, et du développement de leur compétence à décider de façon lucide et concertée.

Elle entend se différencier de deux conceptions à nos yeux partielles du développement durable en formation, mais fréquemment énoncées : celle de penser la relation entre ces approches sous l'angle des métiers nouveaux de l'environnement, et celle de l'éducation à l'environnement. Or, s'il ne s'agit pas de nier ces deux dimensions, l'approche de l'éco-citoyenneté est, pour nous, une approche systémique des comportements à développer ou à conforter dans les trois champs de l'écologie, de l'économie et du social. Elle se veut la traduction de ce principe essentiel de gouvernance, c'est-à-dire de la prédominance de l'intérêt général sur les intérêts particuliers et de la construction de cet intérêt général par la concertation de l'ensemble des acteurs impliqués.

L'éco-citoyenneté désigne un résultat visé, mais aussi un processus de formation devant permettre à chacun de développer son autonomie, d'acquérir les connaissances et les techniques pour assumer ses décisions en connaissance de cause

Une démarche coopérative : garantir le passage des déclarations d'intentions à la mise en œuvre d'actions

La recherche de cohérence entre le "dire" et le "faire", entre l'objet même du changement et ses modalités de mise en œuvre, impose de récuser les démarches habituelles, celles basées sur la prescription ou sur l'injonction, qu'elles soient accompagnées ou non. En effet, le changement ne se décrète pas – celui visé ici encore moins de tout autre – non seulement parce qu'il y aurait incohérence entre le principe de gouvernance et les modalités de conduite de projet, mais aussi parce qu'il s'agit d'innovation, d'invention à concevoir et à mettre en œuvre.

Deux principes fondateurs pour les trois spécificités des organismes de formation

La démarche mise en œuvre repose sur deux principes qui ont donné sens aux travaux engagés, et qui ouvrent les perspectives d'action pour les années à venir.

Premier principe : établir la cohérence entre le "dire" et le "faire"

En général, quand il est question de formation, on se réfère aux stagiaires, aux apprenants, aux bénéficiaires, et l'effort est porté sur les savoirs et savoir-faire à acquérir. Or, dans une démarche "éco-citoyenne", les bénéficiaires sont un des acteurs parmi d'autres, un élément qu'il faut situer dans un système.

En effet, comment tenir un discours crédible si, au quotidien, les actes les plus ordinaires du système contredisent les discours les plus catégoriques ? L'éco-citoyenneté est d'abord une démarche globale qui doit mobiliser tous les acteurs d'un organisme. S'engager dans une telle voie impose

Pour ces raisons, une démarche coopérative a été mobilisée, étayée par :

- > une forte implication du vice-président en charge de la formation, d'un engagement des élus lors des comités de pilotage et, notamment, du vice-président en charge de l'Agenda 21 régional ;

- > une mobilisation des services internes de la Région, en termes de co-pilotage ;

- > l'assistance à maître d'ouvrage par un prestataire en charge de la conception et de la mise en œuvre du dispositif de mobilisation des acteurs ;

- > l'association des organismes de formation à une démarche d'élaboration progressive, structurée par des phases d'acculturation, de production et de professionnalisation.

de considérer autant le fonctionnement ordinaire de la structure que les contenus de formation, autant le management quotidien que les apprentissages à faire réaliser, autant les relations internes et externes que les modalités pédagogiques à instaurer.

Seule une approche systémique peut déployer une démarche cohérente auprès de tous, du directeur à l'agent d'entretien, du formateur au bénéficiaire de formation. Sans cette démarche, le risque est grand que le discours s'égaré et que les comportements, au-delà d'une réponse momentanée aux attentes affichées, n'évoluent guère.

Second principe : se centrer sur le citoyen responsable, au travail et dans la vie sociale

La formation à l'éco-citoyenneté ne saurait se réduire à une sensibilisation technique, mais elle doit être centrée sur le citoyen

responsable, au travail et dans la vie sociale. Développer une telle démarche, c'est vouloir transformer des comportements individuels et collectifs. C'est rompre avec les attitudes d'indifférence et de soumission des personnes (*tout ça me dépasse*); c'est rompre avec les attitudes de repli et d'agressivité (*je fais ce que je veux et après moi la fin du monde*); c'est **installer des comportements d'écoute**, de compréhension, de coopération. Au regard de cette ambition fondatrice du projet formatif, c'est l'ensemble de l'action de formation, c'est le dispositif dans son entier qui doit appréhender cet objectif et mobiliser les modalités pertinentes.

À titre d'**exemple**, nous pouvons citer un projet pédagogique relatif au traitement des eaux usées, mobilisant de jeunes apprentis en mécanique de véhicules industriels. Cette action, diffusée dans tout l'établissement, a déclenché une réflexion sur le fonctionnement de l'atelier du CFA et a abouti à un plan d'action. De plus, elle a permis aux jeunes de sensibiliser leurs tuteurs en entreprise sur cette question de l'eau. Enfin, la direction de cet établissement se lance aujourd'hui dans une approche plus globale, avec son projet d'établissement soutenu par la branche professionnelle.

Cette démarche prend en compte trois spécificités propres aux organismes de formation

La double posture des bénéficiaires

Les bénéficiaires sont tout à la fois acteurs d'un "collectif de vie" (l'organisme) et apprenants dans une structure particulière (l'action ou le dispositif de formation). En effet, déployer une démarche éco-citoyenne en formation professionnelle impose de considérer le bénéficiaire, d'un double point

de vue, et en ce sens, c'est une caractéristique essentielle d'une situation peu fréquente.

Le bénéficiaire est une "partie prenante", au sens où il est impliqué par la vie de l'organisme et donc, **il doit apporter sa contribution**, comme les autres parties prenantes – la direction, les formateurs, les personnels administratifs, les financeurs, les entreprises d'accueil, etc. C'est en formulant sa vision des questions posées, en énonçant ses besoins, ses attentes et en participant à l'élaboration puis au suivi des propositions d'amélioration qu'il interagit avec les autres. Mais il n'est pas que cet acteur. Il est aussi apprenant, fréquentant l'organisme pour développer des compétences particulières, acquérir des connaissances, obtenir une certification.

La nécessaire conjugaison du court et du moyen terme

Ou comment garantir la pérennité de la démarche malgré la rotation incessante des publics. Une démarche éco-citoyenne est un processus qui ne peut s'inscrire que dans la **durée**. Or, les personnes en formation n'effectuent qu'un passage court dans l'organisme. Il est nécessaire de conjuguer ces temps long et court pour ne pas avoir l'impression de "toujours recommencer" et pour assurer la pérennité de la démarche.

La synergie entre les démarches d'organismes et l'Agenda 21 régional

Les pratiques des parcours de formation, voire de professionnalisation se développant avec l'individualisation du rapport à la formation, les itinéraires peuvent amener une personne à fréquenter plusieurs organismes de façon successive ou plus rarement simultanée. Il y a donc nécessité d'assurer une **cohérence** dans les comportements souhaités, dans les attitudes valorisées, dans les actes refusés.

Une démarche éco-citoyenne est un processus qui ne peut s'inscrire que dans la durée

Acculturation, production de repères et professionnalisation

La démarche régionale a été structurée en trois grandes étapes.

2004-2005 : sensibilisation des acteurs

Cette sensibilisation a été elle-même déclinée en trois temps.

> la réalisation d'une **étude** sur les représentations et les pratiques qui a permis l'expression de diverses acceptions de la notion ; lutte contre les incivilités, éducation à l'environnement, approche sociale ou humaniste dans le cadre de l'accompagnement des publics en insertion, modification des comportements au regard des trois piliers du développement durable ;
> l'organisation de **conférences** ;
> l'élaboration d'un **lexique**, mobilisant des experts régionaux.

2006-2007 : production collective et formalisation de repères

Des éléments de réponses à trois questions ont donné lieu à des productions méthodologiques mobilisant des formateurs, des responsables de projet et des directeurs.

À chaque questionnement, il a été répondu par un type de production :

> quelles compétences développer ? Production d'un **référentiel de compétences** ;
> qu'est ce qu'un projet de formation éco-citoyen ? Production de **sept critères clés** ;
> comment engager un organisme dans une telle démarche ? Production d'un **guide** et d'une **démarche d'élaboration** de projet, en coopération avec Cap Afnor.

2007-2008 : pré-généralisation et professionnalisation des acteurs

Et, parallèlement, expérimentation afin de valider et d'enrichir les productions réalisées et formation des acteurs à l'appropriation de ces références.

Des compétences nouvelles au cœur des enjeux de la formation des adultes

Beaucoup pourraient penser que les compétences écocitoyennes sont des éléments supplémentaires à travailler en formation. Encore et toujours ajouter dans les cahiers des charges, les programmes des éléments nouveaux ! Et si ces compétences n'étaient que l'essentiel de la formation, non quelque chose en plus mais des objectifs qui structurent tout processus de formation ?

Les compétences-clés, telles

qu'elles ont été définies dans le cadre de la "société de la connaissance" par l'Union européenne ("stratégie de Lisbonne"), intègrent les compétences écocitoyennes. Loin d'être un ajout, elles peuvent **fédérer des équipes** autour d'un projet et constituer des objectifs essentiels à poursuivre en formation, parce qu'elles structurent un mode de relation au monde, qu'elles sont les ressources indispensables pour **traiter la**

complexité de situations d'aujourd'hui et de demain.

À chacun alors de se poser la question : comment la formation que nous organisons contribue-t-elle au développement de ces compétences, pour toutes les personnes fréquentant l'organisme ?

**Jean-Paul Martin
et Denis Leboucher**



Conférence de presse sur les orientations pour le développement des métiers liés à la croissance verte

**Discours de Valérie Létard,
Secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre d'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat**

Mercredi 9 septembre 2009

Sous réserve du prononcé

Bonjour à toutes et à tous,

Merci de votre présence qui témoigne de votre intérêt pour ce sujet d'avenir, respectueux du développement durable et créateur d'emplois.

On le sait, la croissance verte, dopée par le Grenelle de l'environnement, est un formidable gisement d'emplois.

Pour faire aboutir ces programmes, plus de 450 milliards d'euros seront investis entre aujourd'hui et 2020 en France. C'est un montant considérable pour l'activité de notre pays.

D'ores et déjà, un tiers de notre plan de relance est dédié à l'économie verte.

Et c'est grâce à ses fondamentaux que nous pouvons aujourd'hui envisager **une nouvelle étape**.

Cette nouvelle étape consiste à faire en sorte **que le potentiel** des 600 000 emplois verts identifiés par le Boston Consulting Group (BCG), devienne **une réalité** au service des Français et du développement durable. C'est bien sûr une moyenne d'emplois sur une période de 12 ans (2009- 2020) dans les nouveaux secteurs d'activité créés par le Grenelle et dans les secteurs reconvertis à la croissance verte.

Il s'agit bien sûr d'estimations prospectives, qui méritent d'être régulièrement affinées et actualisées. Cependant, elles nous permettent de mesurer l'impact puissant que ces emplois auront dans les secteurs clés du développement durable.

600 000 emplois, c'est 600 000 personnes qui travaillent dans 5 secteurs clés de l'économie verte:

- 392 000 emplois dans le bâtiment ;
- 249 000 emplois dans les transports ;
- 134 000 emplois dans les énergies renouvelables ;
- 22 000 emplois dans la prévention des risques naturels et technologiques.

Notre responsabilité, c'est d'adapter, très vite, les formations existantes et d'en inventer de nouvelles, pour être au rendez vous de la croissance verte. L'enjeu consiste à en faire bénéficier les hommes et les femmes qui souhaitent s'y investir.

C'est une lourde responsabilité ; ce plan de mobilisation est une condition de réussite de la croissance verte. Sans mobilisation, le risque est de ne pas disposer des ressources humaines compétentes et suffisantes pour que la croissance verte se déploie et que les objectifs du Grenelle soient atteints.

La croissance verte est une opportunité ; il y a urgence à la saisir.

C'est pourquoi, le Président de la République m'a demandé de lancer ce plan de mobilisation des filières et des territoires pour le développement des métiers de la croissance verte. Il s'agit bien évidemment d'un travail interministériel que je piloterai avec l'appui du Commissariat général au développement durable (CGDD). A ce titre, je tiens à remercier Mme Papalardo pour son engagement à mes côtés dans ce travail que je sais ambitieux.

L'efficacité du plan repose sur un travail méthodique et concerté autour de 4 axes :

- **Le premier axe, c'est l'identification des métiers :** De nouveaux métiers et nouvelles compétences vont fortement se développer avec la croissance de certains secteurs. D'autres métiers vont connaître une profonde mutation : l'enjeu du plan est aussi de faire en sorte que les hommes, les femmes et les territoires soient adaptés aux nouveaux métiers. Il faudra par exemple créer **un observatoire national prospectif et partagé** ;
- **Le deuxième axe, c'est la définition des besoins en formation** pour mieux accompagner les personnes et mieux reconnaître les compétences des professionnels. Par exemple, la **création de référentiels des métiers et des compétences du développement durable**, élaboré bien sûr à partir des besoins des entreprises, permettrait d'adapter l'offre de formation, qu'il s'agisse de formation initiale ou de formation continue. Sans oublier, la Validation des acquis par l'expérience à laquelle je crois beaucoup. Pour moi, le développement durable est une opportunité de promotion professionnelle pour les salariés à valoriser.
- **Le troisième axe, c'est le recrutement :** permettre le déploiement de la croissance verte, c'est s'assurer que face à chaque offre d'emplois, il y ait un professionnel compétent. Dans certains secteurs de la croissance verte, je pense au bâtiment, on manque de professionnels. Recruter, c'est concrètement des actions incitatives en direction des jeunes, des demandeurs d'emploi et/ou des publics en difficulté pour mettre en cohérence les demandes d'emplois (nombreuses et très qualifiées) avec les offres (très nombreuses et pas toujours satisfaites) ;

- **Enfin, le dernier axe, c'est l'information et la valorisation des métiers de la croissance verte et l'organisation d'une conférence nationale sur les métiers verts début 2010, comme le Président de la République s'y était engagé.**

L'efficacité du plan repose aussi sur la concertation et la capacité à créer une véritable synergie :

Mobiliser c'est mettre autour de la table tous les secteurs qui peuvent contribuer à la démarche. Et je souhaite que cette mobilisation soit la plus large possible. Elle s'appuiera bien sur les 5 collèges du Grenelle (l'Etat, les élus, les partenaires sociaux, les ONG). Je compte aussi sur le soutien des acteurs suivants:

- Les Collectivités locales qui choisiront de s'engager dans une démarche d'expérimentation ;
- Les acteurs économiques, et notamment les organisations professionnelles, les entreprises ;
- Les acteurs des politiques de l'emploi, et notamment Pôle emploi et les Missions locales ;
- L'ADEME accompagnera techniquement et financièrement les expérimentations.

Quelques mots sur le calendrier retenu avant de conclure:

En octobre, nous réunirons le comité de pilotage national - composé des représentants de l'ensemble des acteurs - et mettrons en place des comités par filière et par secteur (agriculture, transport, énergie renouvelables, logement et bâtiment, déchets...).

En novembre, nous préparerons le conventionnement avec les Régions et les porteurs d'expérimentations spécifiques. Toutes les régions sont invitées à participer à la démarche et à enrichir le débat en fonction de leurs spécificités.

En décembre, le plan d'action global sera validé par le comité de suivi du Grenelle de l'environnement.

En janvier, lors d'une conférence nationale annoncée et présidée par le Président de la République nous présenterons le plan de mobilisation à l'ensemble du monde économique et des collectivités.

Voici l'essentiel des orientations de ce plan de mobilisation pour le développement des métiers liés à la croissance verte.

Cette première étape est importante.

Elle traduit concrètement la manière dont je souhaite bâtir, auprès de Jean Louis Borloo, le pilier social du développement durable, un pilier qui s'adresse à TOUS, salariés, demandeurs d'emplois ou créateurs d'entreprise, quelque soit leur niveau de qualification ou de revenus.

D'autres étapes suivront prochainement.

Ces différents chaînons constitueront les fondamentaux d'un **pacte de solidarité écologique** que je prépare.

Je vous remercie de votre attention et réponds à vos questions éventuelles avant de partir dans le Nord-Pas-de Calais, à Loos en Gohelle, inaugurer le chantier « Villeavenir » un chantier solidaire et écologique exemplaire visant à rendre accessible à tous des habitations écologiques très performantes.

Métiers « verts » : un plan gouvernemental va définir les besoins en formation et créer un observatoire prospectif

Valérie Létard, secrétaire d'Etat chargée des technologies vertes et des négociations sur le climat, a présenté en conseil des ministres le 9 septembre dernier des orientations pour « le développement des métiers liés à la croissance verte ». L'objectif de ce plan élaboré d'ici la fin de l'année est de créer 600 000 emplois d'ici 2020.

De nouveaux métiers et de nouvelles compétences vont fortement se développer avec la croissance de certains secteurs : isolation, recyclage, développement des véhicules électriques, du photovoltaïque, de l'éolien, gestion « intelligente » de la production d'électricité, entre autres. Fort de ses résultats d'une enquête récente, le gouvernement a élaboré un plan présenté par Valérie Létard qui a qualifié la croissance verte de « gisement d'emplois ».

En effet, 600 000 emplois en moyenne devraient voir le jour d'ici 2020 : 392 000 dans le bâtiment, 249 000 dans les transports, 134 000 dans les énergies renouvelables et 22 000 dans la prévention des risques naturels et technologiques. Ce « plan de mobilisation des filières et des territoires » s'articulera autour de quatre axes « majeurs » : l'identification des métiers concernés ; la définition des besoins en formation et l'organisation des parcours de formation et de qualification ; le recrutement ; l'information et la valorisation des métiers. « Notre responsabilité », a souligné Valérie Létard, « c'est d'adapter très vite les formations existantes et d'en inventer de nouvelles. La croissance verte est une opportunité ; il est urgent de la saisir ». C'est un travail interministériel réalisé avec l'appui du Commissariat général au développement durable qui définira les besoins de formation pour mieux accompagner les personnes et mieux connaître les compétences des professionnels.

Référentiel métiers et compétences

Ce travail aboutira par exemple à la création de référentiels des métiers et des compétences du développement durable, élaboré à partir des besoins des entreprises. Il s'agit d'adapter l'offre de formation aussi bien initiale que continue, sans oublier la VAE puisque « le développement durable est une opportunité de promotion professionnelle pour les salariés à valoriser » précise la secrétaire d'Etat. Mais avant toute chose, il faut identifier les métiers, les nouveaux et ceux qui vont subir une profonde mutation. Pour ce faire, le plan doit créer un observatoire national prospectif et partagé. Quant au recrutement, « il faut s'assurer que face à chaque offre d'emploi, il y ait un professionnel compétent ». Concrètement, Valérie Létard souhaite des actions incitatives en direction des jeunes, des demandeurs d'emplois et des publics en difficulté. L'efficacité du plan reposant sur la concertation, un certain nombre d'acteurs seront mobilisés dès le mois d'octobre prochain avec la réunion d'un comité de pilotage national et de comités par filière et par secteur. En novembre, l'Etat préparera des conventionnements avec les régions et les porteurs d'expérimentations. L'Etat ne souhaite pas limiter le nombre d'expérimentations : toutes les régions sont en effet invitées « à participer à la démarche et à enrichir le débat en fonction de leurs spécificités. Des conventions pourront être signées ».

En décembre, le plan global d'actions sera validé par le comité de suivi du Grenelle de l'environnement, avant la tenue en janvier 2010 d'une conférence nationale

.Le 16 septembre 2009, par [Sandrine Guédon](#)



À Nanterre (92), les eaux provenant des papeteries de la Seine sont captées par des jardins filtrants. La PME Phytorestore, qui a mis au point ce procédé, se tourne vers l'export pour résister à la crise et gagner de nouvelles parts de marché.

© PHYTORESTORE

Écoactivités et écorégion

La croissance verte, un remède à la crise

Des logements économes en énergie, des voitures 100% électriques, des déchets valorisés : les projets tentant de réconcilier l'économie et l'écologie ont le vent en poupe. La croissance verte sera une réponse à la crise.

MUTATION ☉ Difficile, en scrutant les chiffres du chômage, d'imaginer que la crise mondiale pourrait déboucher sur un monde plus responsable. C'est pourtant l'avis de plus en plus de politiques et de dirigeants d'entreprise, qui plaident en faveur de la croissance verte : un cycle vertueux qui conduirait des pans entiers de l'économie à s'adapter aux questions du réchauffement climatique et de l'épuisement

des ressources naturelles. Du côté des États, remis brusquement en selle pour réguler le marché mondial, les plans de relance esquissent des tentatives, plus ou moins affirmées, d'une réconciliation entre l'économie et l'écologie. La France a affiché ses ambitions lors du Grenelle de l'environnement. En Allemagne, le sauvetage des banques a été rapidement suivi d'annonces en direction des ménages pour diminuer la

consommation énergétique des logements et favoriser l'achat de voitures moins polluantes. Aux États-Unis, Barack Obama a emboîté le pas aux idées prônées par Al Gore, qui, dans le *Financial Times*, rappelle que soutenir une économie verte, « c'est un investissement pour un futur plus équitable et plus prospère ».

Dès à présent, dans les territoires, les initiatives concrètes se déploient. Et l'Île-de-France peut devenir un vrai laboratoire de cette économie naissante. Pour cela, elle met en avant l'écorégion qui vise à repenser toutes les actions régionales au regard du développement durable. De schémas directeurs en plans régionaux, elle réforme ses aides et dégage des



© BERTRAND DESPREZ/AGENCE VU

À Cergy-Pontoise (95), Phycosource part à la découverte de nouvelles molécules issues des microalgues.

cohérences. Traduction concrète de ce principe, l'écoconditionnalité de certaines aides de la Région. Désormais, pour bénéficier de la manne régionale, les entreprises doivent intégrer de plus en plus les enjeux environnementaux.

Le dispositif se met en place progressivement. Depuis le 1^{er} janvier 2009, il concerne les projets de logements neufs : ils doivent être équipés d'une chaufferie bois, de panneaux solaires ou de dispositifs de production d'énergie renouvelable. Les piscines franciliennes sont tenues, elles aussi, de répondre à des critères très précis pour la gestion de l'énergie et celle de l'eau. Cette préoccupation se décline également au niveau des programmes de construction de bureaux, dont les maîtres d'ouvrage doivent aller au-delà des normes nationales pour espérer l'aide régionale. Bien sûr, ces contraintes ont des coûts... mais elles sont surtout des opportunités, dégagant des économies d'énergie importantes et créant de nouveaux emplois. Elles sont aussi un formidable levier pour l'innovation dans le monde de l'entreprise.

Gisements d'emplois

Pour que ces gisements d'emplois ne restent pas en friche, la formation professionnelle s'adapte, avec des programmes intégrant l'aménagement et la gestion écologique des territoires, la qualité environnementale des bâtiments...

Cette préparation des emplois de demain a conduit aussi à la création de « domaines d'intérêt majeurs » dans le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ainsi, un réseau de recherche sur le développement soutenable, mis en place par la Région et géré par le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), a vu le jour en 2006, établissant des passerelles entre plusieurs disciplines scientifiques... Il a permis, à ce jour, de soutenir une cinquantaine de projets de recherche portant sur la dégradation de milieux aquatiques, les flux de carbone, l'écovnovation dans l'industrie automobile ou encore l'acceptabilité sociale de l'éolien en Île-de-France.



Sur le site de Sarp Industries, à Limay (78), les huiles de friture usagées sont transformées en biodiesel.

© ISABELLE ESPIRAGHIA/AGENCE VU

En conditionnant l'attribution de subventions à des critères environnementaux, la Région est devenue une actrice de la croissance verte.

Labellisé « pôle de compétitivité à vocation nationale », Advancity est un autre acteur majeur de cette croissance verte. Implanté à Marne-la-Vallée (77), il rassemble près de 90 organismes, PME, leaders mondiaux de l'industrie et établissements d'enseignement supérieur et de recherche, dont le point commun est l'intérêt porté à la ville du futur et à la mobilité. Il est vrai qu'avec ses 40 millions de déplacements chaque jour l'Île-de-France constitue un champ d'expérimentations unique. Depuis sa création en 2005, Advancity a reçu 4,7 millions d'euros d'aides régionales pour ses projets de recherche et développement.

Microalgues et voiture électrique

Mettre au point des matériaux efficaces et recyclables, concevoir une ville moins consommatrice en énergie, opter pour une éco-conception des produits : de nombreuses PME franciliennes sont à la pointe du combat. Les unes, comme Phycosource à Cergy-Pontoise (95), mettent au point des actifs cosmétiques à partir de microalgues. D'autres, à l'instar de The Green Factory, développent des programmes de recherche pour permettre une fabrication industrielle de mobiliers à partir de matériaux innovants et écologiques. Ou bien réalisent des jardins extraordinaires où les polluants seront biodégradés. Un savoir-faire développé par l'équipe de Phytorestore qui est intervenue à Nanterre (92). Ses jardins filtrants® ne sont pas seulement un procédé de dépollution qui a fait ses preuves : ils favorisent la biodiversité et deviennent un lieu prisé des familles. Pionnier dans la conception et la réalisation de ces espaces résolument naturels, Phytorestore se tourne maintenant vers l'export, pilotant des projets au Maroc, en Chine ou en Algérie. Même les industries traditionnelles de l'Île-de-France se préparent à cette révolution. Le groupe Renault sort de ses cartons la voiture 100% électrique. Un centre de recherche de 250 hectares dédié à ce projet devrait voir le jour sur le site de Flins, dans les Yvelines. Une bonne nouvelle dans un secteur en plein marasme et pour un site qui a connu plusieurs semaines d'arrêt de sa production. Du coup, certains se prennent à rêver, voyant dans la croissance verte le remède qui sauvera les entreprises, les emplois... et la planète ! ●

DOSSIER RÉALISÉ PAR PIERRE CHAPDELAIN

DÉCHETS | Valorisation

Coup de pompe pour les biocarburants

La croissance verte se passera-t-elle des biocarburants ? Il y a quelques années, ils étaient présentés comme la solution face aux perspectives de pénurie de pétrole. Mais les biocarburants ont depuis été accusés de

détourner la vocation de l'agriculture. Beaucoup de projets sont rangés dans les tiroirs. À Limay (78), l'usine de Sarp Industries, une filiale du groupe Veolia, va entrer dans sa phase de production dès cet été. Il est vrai qu'ici le

biodiesel n'est pas obtenu à partir de maïs, de betterave ou de canne à sucre, mais de déchets, à savoir des huiles de friture des restaurants. Prétraitée puis régénérée, l'huile sera transformée en biodiesel qui sera

acheminé par la Seine jusqu'aux dépôts pétroliers. Avec une capacité de production de 45 000 tonnes, le site, unique en France, alimentera notamment la flotte du groupe Veolia, des bus et des camions-poubelles.

REPÈRES



50 000 emplois sont recensés dans les écoactivités franciliennes, dont 16500 dans le secteur des déchets et 8000 dans celui de l'eau.

15 milliards d'euros, c'est le chiffre d'affaires des écoactivités franciliennes.

300 laboratoires de recherche sont spécialisés dans le secteur de l'environnement en Île-de-France.

248 stagiaires ont suivi des formations professionnelles, du 15 juillet 2007 au 1^{er} juin 2008, dans le cadre du programme « actions en faveur de l'environnement » mis en place par la Région Île-de-France.

50% des Français estiment que les entreprises prennent des initiatives « vertes » pour « améliorer leur image ». Seulement 4% d'entre eux considèrent que ces actions sont menées pour préserver l'environnement. Selon l'étude « Our Green World » réalisée par TNS Sofres auprès de 13000 personnes dans 17 pays, 92% des Français sont inquiets de l'état de la planète.

SAVOIR +



• Sur www.iledefrance.fr, les actions régionales en faveur de la croissance verte : développement économique, écorégion, innovation et formation.

• Sur www.ecoformations.net, les formations et les métiers liés à l'environnement et les organismes qui les proposent.

• Sur www.carif-idf.org, toutes les formations rassemblées par le Centre d'animation de ressources et d'informations sur les formations.

POINT DE VUE

La Région, actrice de la croissance verte



DE GAUCHE À DROITE, LES VICE-PRÉSIDENTS DU CONSEIL RÉGIONAL **DANIEL BRUNEL**, FORMATION PROFESSIONNELLE, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI **MICHEL VAMPOUILLE**, ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCORÉGION ET **MARC LIPINSKI**, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET INNOVATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE.

➔ **DANIEL BRUNEL** « Pour accompagner l'émergence des métiers de demain, notre système de formation professionnelle s'adapte. Ainsi, depuis plus de quatre ans, un programme de formation spécifique à l'environnement et au développement durable a été mis en place. Nous inscrivons dans le cahier des charges des formations des critères environnementaux de plus en plus précis. Enfin, nous travaillons à partir des besoins exprimés par les TPE et PME du secteur des écoactivités. »

➔ **MICHEL VAMPOUILLE** « Les préoccupations qui sont dans le Grenelle de l'environnement, nous les mettons en œuvre depuis 2004 au sein de nos politiques régionales. Ainsi, l'écoconstruction, c'est une exigence que l'on a intégrée pour les lycées et pour les projets que nous finançons : piscines, logements, immobilier d'entreprise, bâtiments universitaires... Nous sortirons de la crise par une relance plus orientée vers le développement durable. Les entreprises du bâtiment le savent et s'y préparent, notamment en termes de formation. »

➔ **MARC LIPINSKI** « Prochainement le Passage de l'innovation regroupera au cœur de Paris le Centre francilien de l'innovation, créé pour accompagner les PME dans leurs démarches éco-innovantes, le Lieu du design, qui incitera les entreprises à utiliser les processus d'éco-conception, et Cap Digital, le pôle de compétitivité dédié aux nouveaux usages numériques. En impulsant de tels rapprochements, la Région prépare son tissu économique à la mue écologique indispensable pour bâtir l'avenir de façon créative et responsable. »



© BERTRAND DESPREZ/AGENCE VU

Au lycée horticole de Montreuil (93), Nicolas Herriberry (à gauche) apprend à réaliser des murs végétalisés. Il est encadré par Alain Bietrix, paysagiste à Paris.

CLIMAT Sandrine Mathy, chercheuse, présidente du Réseau action climat France

« La crise ne doit pas occulter l'urgence climatique »

Présidente du réseau action climat France, Sandrine Mathy estime que les bonnes intentions du Grenelle de l'environnement ont souffert du jeu des lobbies. Or, selon elle, la crise économique nécessite plus que jamais de revoir notre modèle de croissance.

IDF: Crise économique, crise écologique, crise financière, crise énergétique, effondrement de la biodiversité : percevez-vous un lien entre ces différents chocs ?

SANDRINE MATHY: Cette confluence des crises n'est pas un hasard. Elles sont liées à la vision de court terme. Nos modes de vie sont principalement assis sur l'amplification, même artificielle, de nos besoins. On laisse croire aux gens qu'on peut avoir tout tout de suite, alors que nous sommes sur une planète aux ressources limitées. Ces ressources, elles sont naturelles, économiques ou financières. En cela, on est dans une crise totalement structurelle.

IDF: Mais cette crise ne risque-t-elle pas de faire passer au second plan la question de l'urgence environnementale et climatique ?

SANDRINE MATHY: C'est notre crainte. On l'a vu dans le plan de relance présenté par le gouvernement français. Seuls 2,7 % des fonds prévus sont conditionnés à des critères environnementaux. D'un côté, on fait le Grenelle de l'environnement. De l'autre, on présente un plan totalement déconnecté avec les idées et les priorités du Grenelle. Le Grenelle de l'environnement aurait dû être le plan de relance, en mettant l'accent sur la rénovation du parc de logements, sur la formation pour répondre au déficit de main-d'œuvre, sur les énergies renouvelables... Or, depuis un an et demi, il y a eu énormément de dilution. Le jeu des lobbies a remis en cause de vrais progrès, sur la taxe carbone par exemple. Et de nouvelles inquiétudes se font jour. La mise en œuvre opérationnelle du Grenelle de l'environnement reposera en grande partie sur les collectivités locales. Avec l'annonce de la suppression de la taxe professionnelle, que se passera-t-il si celles-ci n'ont pas de visibilité sur leurs ressources financières ?



« La mise en œuvre opérationnelle du Grenelle de l'environnement reposera en grande partie sur les collectivités locales. »

© BERTIN AND DESPREZ/AGENCE VU

IDF: Est-il possible de dire, sans soulever un tollé, que la crise peut être l'occasion de repartir autrement demain ?

SANDRINE MATHY: Non seulement il faut le dire, mais il faut le marteler. Si nos réponses à la crise se limitent à des sparadraps, alors nous connaissons une aggravation des inégalités entre riches et pauvres, et nous devons faire face à une nouvelle crise, encore plus grave, dans les prochaines années. Cette prise de conscience doit se traduire dès à présent au niveau de la formation. Nous aurons besoin de plus en plus de professionnels dans la rénovation de l'habitat, dans l'agriculture, c'est-à-dire des métiers ancrés sur des territoires.

IDF: Pour l'instant, la question climatique reste peu perceptible chez nous. En tant que spécialiste de ces questions, quelles évolutions observez-vous ?

SANDRINE MATHY: Il y a déjà des signes concrets. On plante des chênes verts dans Paris ! Demain, il faudra multiplier en ville les parcs et les espaces verts qui sont autant d'îlots de fraîcheur. Et choisir des essences qui pourront faire face à un déficit en eau. Ne perdons pas de vue que le

DATES

1974
Naissance à Calais

2004
Docteurat en sciences économiques. Chargée de recherche au CNRS en économie de l'environnement

2006
Présidente du Réseau action climat France

2007
Participe au Grenelle de l'environnement

DÉCEMBRE 2009
Participera en tant qu'observatrice aux négociations internationales sur le climat à Copenhague.

réchauffement climatique peut se traduire, en France, par un été sur trois qui sera caniculaire.

IDF: Face à ce défi climatique, quelles sont les priorités à dégager en Île-de-France ?

SANDRINE MATHY: La vraie priorité, c'est l'aménagement du territoire. Il permet d'aborder tous les aspects : construire autrement, renforcer la mixité entre les différentes fonctions du territoire, redonner de la place à la nature dans les villes, renforcer les services et les emplois publics, encourager le commerce de proximité...

IDF: En tant que chercheuse, vous travaillez sur les politiques énergétiques. Comment la recherche peut-elle préparer notre société à affronter ces changements climatiques ?

SANDRINE MATHY: Aujourd'hui, 90 % des fonds publics vont à la recherche sur le nucléaire. Il reste 10 % à se partager entre le gaz, le pétrole, les énergies renouvelables et le charbon... Il faudrait renforcer les aspects pluridisciplinaires de la recherche, et faire des ponts entre les sciences dures et les sciences humaines. Ce n'est pas le chemin qui est pris. ●

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR PIERRE CHAPDELAINÉ

CHIFFRES CLÉS

La production de **1** kilo de viande de veau rejette environ la même quantité de gaz à effet de serre qu'un trajet automobile de **220** kilomètres.

Un kilo de fraises d'hiver peut nécessiter l'équivalent de **5** litres de gasoil pour arriver dans notre assiette.

En raison des pénuries d'eau et de nourriture, le réchauffement climatique créera au moins **1** milliard de réfugiés en 2050. Avec un réchauffement de 2 à 3 degrés d'ici à 2050, **30 à 60** % de la forêt amazonienne deviendra une savane sèche.

Ayons du cœur pour l'avenir

Extraits



L'AGENDA 21 de la Région Centre 2008

Les 4 objectifs de développement durable et les 10 thèmes d'actions prioritaires

À l'intersection des champs de responsabilité de la collectivité régionale et des enjeux propres à son territoire, la Région Centre a défini 4 objectifs de développement durable.

➤ **Des habitants bien formés, ouverts à la société de la connaissance et à la culture, solidaire**

La première richesse de la région Centre, ce sont ses habitants, leur capacité à créer, à s'adapter aux évolutions du monde dans la solidarité.

➤ **Une économie dynamique et innovante, pourvoyeuse d'emplois pérennes**

Le tissu économique est confronté à de nombreuses mutations. À travers son environnement, ses capacités à coopérer, à innover, il doit trouver les ressources nécessaires à son adaptation et à la création des emplois d'aujourd'hui et de demain.

➤ **Un environnement préservé, un territoire attractif et équilibré**

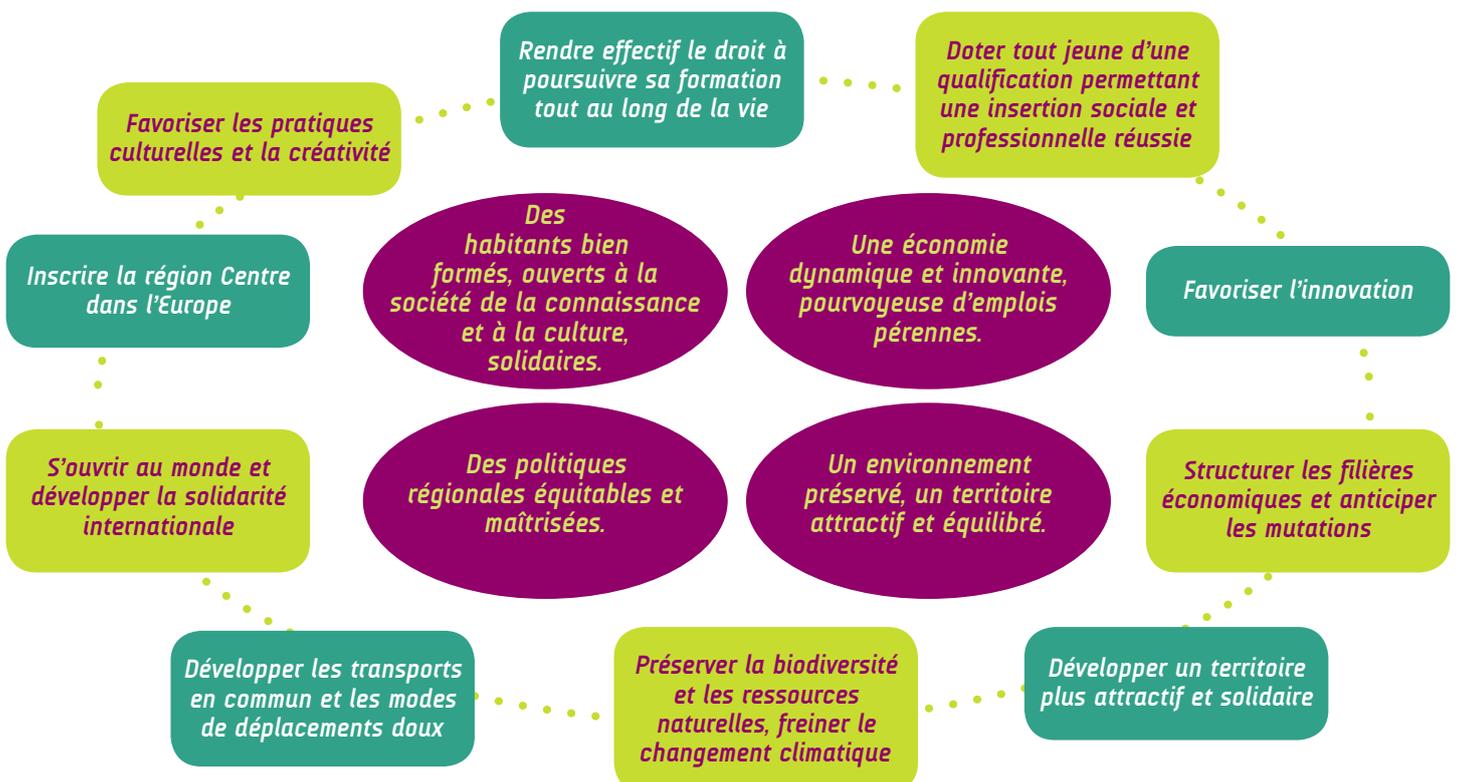
La Loire et ses affluents, les forêts et les espaces naturels de la région constituent un écrin remarquable et fragile, qui accueille un riche patrimoine architectural et historique. Il faut protéger et valoriser ses atouts pour attirer des habitants et leur offrir une grande qualité de vie et de services.

➤ **Des politiques régionales équitables et maîtrisées**

Une société n'est durable que si l'égalité des chances est garantie. Les politiques de la Région doivent être ajustées à ses moyens et la collectivité doit être exemplaire et responsable du point de vue social et environnemental.

10 THÈMES D'ACTIONS PRIORITAIRES ONT ÉTÉ PROPOSÉS EN DÉCLINAISON DE CES 4 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE, AVEC LA VOLONTÉ DE METTRE EN ŒUVRE L'AMÉLIORATION CONTINUE DES POLITIQUES RÉGIONALES.

À travers l'Agenda 21, l'amélioration continue des politiques régionales.



↳ *Structurer les filières économiques et anticiper les mutations*

L'économie évolue rapidement avec des secteurs qui disparaissent et de nouveaux secteurs qui apparaissent. Favoriser un développement économique et social durable de notre territoire, c'est donner les éléments de compréhension de ces évolutions aux entreprises et aux acteurs économiques et sociaux pour leur permettre de mieux anticiper à travers des démarches de coopération, de formation et d'innovation.

↳ *Favoriser l'innovation*

L'innovation est le premier moteur de l'économie. Nous devons encourager la recherche, favoriser les partenariats entre la recherche publique et les entreprises, favoriser la création de produits et de services nouveaux, adapter nos organisations, exporter. Nous devons aussi contribuer au dialogue et à la concertation sur les enjeux en termes de santé, de conditions de vie et d'environnement, associés aux programmes de recherche et d'innovation.

↳ *Doter tout jeune d'une qualification permettant une insertion sociale et professionnelle réussie*

Il y a une forte corrélation entre le niveau d'éducation et l'employabilité des habitants. Or, notre région n'est pas la mieux placée. Il faut diminuer le nombre de jeunes qui sortent sans diplôme du système éducatif, aider les jeunes à faire des études, adapter les formations à l'emploi.

↳ *Rendre effectif le droit à poursuivre sa formation tout au long de la vie*

Face aux changements technologiques et aux mutations économiques, nous devons donner la possibilité à chacun de se former tout au long de sa vie. Par rapport aux pays du nord de l'Europe, nous devons modifier profondément notre approche de la formation professionnelle.

↳ *Favoriser les pratiques culturelles et la créativité*

La culture est le fondement de la civilisation. Elle permet l'épanouissement humain, l'enrichissement intellectuel et émotif. Nourri de cette culture partagée, chaque habitant peut devenir plus créatif dans l'ensemble de ses activités.

↳ *Inscrire la région Centre dans l'Europe*

Les habitants de la région Centre, en particulier les jeunes, doivent être invités à mieux connaître l'Europe, à y voyager, à bien maîtriser les langues. La Région Centre participe à la construction européenne et favorise les partenariats avec les autres régions européennes.

↳ *S'ouvrir au monde et encourager la solidarité internationale*

Les échanges culturels et économiques entre les différentes contrées du monde se font aussi à partir de réseaux de confiance et d'entraide. La coopération internationale, ses valeurs de solidarité et d'ouverture, constituent une opportunité pour mieux comprendre les évolutions du monde et fonder les bases d'une paix et d'une tolérance durables.

↳ *Développer les transports en commun et les modes de déplacements doux*

Pour lutter efficacement contre les pollutions et se préparer à la fin des énergies fossiles, il est indispensable d'investir dans les transports en commun et de privilégier les modes de déplacements doux. Pour offrir une alternative crédible à la voiture individuelle, l'usage des transports en commun doit être fortement encouragé, ainsi que les déplacements à vélo et à pied.

↳ *Préserver la biodiversité et les ressources naturelles, freiner le changement climatique*

La Région Centre possède un patrimoine écologique remarquable, qu'elle doit surveiller et protéger des pollutions et des altérations dues aux activités humaines. Elle doit également s'engager dans une démarche très volontaire pour l'efficacité énergétique en investissant dans l'isolation des bâtiments et dans les énergies renouvelables.

↳ *Développer un territoire plus attractif et solidaire*

L'attractivité qualifie un territoire, non seulement apte à attirer des entreprises, des touristes et des habitants, en leur proposant une gamme d'équipements et de services adaptés, mais également capable d'offrir à ses propres habitants les conditions de leur épanouissement au quotidien. C'est ainsi qu'il convient à la fois de valoriser les potentialités de développement de chacun des territoires qui composent la région Centre, et de veiller à un niveau suffisant de services de santé, d'équipements sportifs, de services au public de qualité.

Doter tout jeune d'une qualification permettant une insertion sociale et professionnelle réussie



Olympiades des métiers : démonstration d'un candidat du pôle automobile.

Contexte général

La Région assume une mission d'animation du système régional d'éducation et de formation : dans ce cadre, elle a mis en place le Plan régional de développement des formations (PRDF). Ce plan a permis de construire, à l'initiative de la Région, de nombreuses coopérations entre tous les acteurs concernés sur le territoire régional et a enregistré des réussites importantes. Pour les jeunes, ces avancées ont notamment concerné l'accès à l'offre de formation devenue plus pertinente et cohérente, ou encore la lutte contre le "décrochage" scolaire, qui a été réduit. Le PRDF a évolué en 2008, avec l'ambition réaffirmée de faire de la région Centre un territoire exemplaire pour la formation tout au long de la vie.

Ce sont environ 170 000 jeunes qui sont concernés par l'action de la Région. Ils sont lycéens dans des établissements publics et privés, apprentis, étudiants en BTS, en université (et dans les IUT) ou en écoles (notamment celles du secteur sanitaire et social) ou bien encore âgés de moins de vingt-six ans, participant à des actions d'insertion ou de formation professionnelle continue financées par la Région.

Les lycées du Centre scolarisent actuellement des classes d'âge creuses et voient leurs effectifs baisser. Les formations post-baccalauréat vont être touchées à leur tour. Cette évolution est source de fragilité aussi bien pour les établissements de formation de la région que pour le territoire régional lui-même.

Les grands indicateurs de performance du système éducatif régional se sont au cours des dernières années rapprochés des moyennes nationales. Ce rapprochement quantitatif masque cependant des écarts qualitatifs : la proportion de bacheliers généraux est par exemple dans le Centre inférieure de deux points à la moyenne nationale, du fait principalement d'une proportion plus importante de bacheliers technologiques.

Au total, si des progrès incontestables ont été accomplis en matière d'éducation et de formation des jeunes, de nombreux chantiers restent à poursuivre et à ouvrir. Nous évoluons vers une société et une économie fondées sur la connaissance, l'accès de tous les jeunes à une qualification adaptée aux exigences de cette société nouvelle est un impératif. C'est dans le même temps une condition déterminante de la cohésion sociale et de l'attractivité du territoire régional.

SCHÉMAS OU STRATÉGIES DE RÉFÉRENCE

- ↳ Schéma régional de développement économique et social
- ↳ Plan régional de développement des formations (PRDF)
- ↳ Plan régional de professionnalisation des jeunes
- ↳ Politique régionale de l'apprentissage
- ↳ Rapport d'étape et perspectives du PRDF
- ↳ Programme prévisionnel des investissements dans les lycées 2008-2013
- ↳ Schéma régional des formations sanitaires et sociales

FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE CONCERNÉES

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Conservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Épanouissement de tous les êtres humains
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

INDICATEURS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Nombre de jeunes âgés de 16 et 17 ans
- Taux d'activité des 16-25 ans
- Niveau de formation des sortants
- Nombre et pourcentage de sorties sans diplôme
- Nombre de jeunes inscrits à l'ANPE
- Part des jeunes parmi les demandeurs d'emploi
- Part des jeunes en situation d'illettrisme

OBJECTIFS DE LA RÉGION CENTRE ET ACTIONS MISES EN ŒUVRE

OBJECTIF Poursuivre l'élévation du niveau de formation des jeunes pour répondre à l'exigence accrue de qualification

Avec le dispositif "Assure ta rentrée", une baisse très significative des abandons pour les sortants de troisième

ACTIONS DÉJÀ MISES EN ŒUVRE

- La réduction du nombre des abandons de formation et des sorties sans qualification à la sortie de classe de troisième grâce au dispositif "Assure ta rentrée" et à des mesures spécifiques d'accompagnement pour les apprentis.
- Le retour en formation des plus de 20 ans sans qualification rendu possible par la mise en place de "l'Apprentissage 2^e chance".
- L'accroissement des taux de poursuite d'études après le CAP, le BEP et le baccalauréat par l'effet de la gestion de la carte des formations et des mesures prises en matière d'information et d'orientation.
- Les actions d'insertion destinées aux demandeurs d'emploi de moins de 26 ans menées au titre du programme régional de formation professionnelle continue et du programme de l'AFPA, en vue notamment d'un accès à la formation.

OBJECTIF Mettre au mieux les formations en lien avec les besoins économiques et sociaux

*Grâce aux travaux de l'ORFE, une meilleure connaissance de la relation formation-emploi
Une plus grande cohérence de la carte des formations*

ACTIONS DÉJÀ MISES EN ŒUVRE

- La connaissance et l'anticipation des besoins grâce aux travaux de l'Observatoire régional formation emploi (ORFE).
- Les stratégies sectorielles menées dans le cadre des contrats d'objectifs sectoriels passés avec les branches professionnelles pour le développement coordonné des formations.
- L'action pour la pertinence et la cohérence des formations conduite de manière transversale, sectorielle et territoriale à travers la gestion de la carte des formations initiales sous statut scolaire et en apprentissage (action prioritaire 1 du PRDF), en partenariat avec les services de l'État.
- L'élaboration partenariale et l'adoption du Schéma régional des formations sanitaires et sociales qui constitue un très grand progrès dans la connaissance des besoins de formation dans ce secteur et permettra de mieux les satisfaire.

OBJECTIF Favoriser la réussite grâce à une orientation améliorée

*Une information-orientation améliorée :
- "Étoile", un portail régional Internet unique,
- les salons et forums,
- les Olympiades des métiers.*

ACTIONS DÉJÀ MISES EN ŒUVRE

- En matière d'information et d'orientation des jeunes en formation initiale, la mise en place du Comité directeur régional "information professionnelle des jeunes", le développement continu du portail Internet régional "Étoile", la tenue de salons et forums annuels et des "Olympiades des métiers", les publications destinées aux élèves et étudiants.
- En matière d'information, d'orientation et d'accompagnement des jeunes de 16 à 26 ans sortis de formation initiale, l'animation du réseau régional des missions locales (ML-PAIO).

OBJECTIF Agir pour l'égalité des chances entre tous les jeunes

Égalité des chances : gratuité des manuels, aide au 1^{er} équipement professionnel

ACTIONS DÉJÀ MISES EN ŒUVRE

- La prise en charge de matériels pédagogiques individuels (gratuité des manuels scolaires et aide au premier équipement des lycéens et apprentis).
- Le versement de bourses aux étudiants du secteur sanitaire et social.
- L'aide aux devoirs pour les internes de certains lycées professionnels (mise à disposition d'une aide en ligne).

OBJECTIF Accompagner les jeunes sur le plan éducatif et les ouvrir au monde

L'ouverture européenne : possibilité pour tout jeune de séjourner dans un pays d'Europe

ACTIONS DÉJÀ MISES EN ŒUVRE

- Les actions éducatives : les dispositifs "Lycéens citoyens", "Aux arts lycéens" et le soutien à des concours éducatifs.
- L'encouragement à la mobilité européenne et internationale : les séjours permis selon le cas pour les lycéens, apprentis et étudiants par les dispositifs "Trans Europe Centre", "Actions internationales" et "Mobi-Centre", ainsi que les stages professionnels européens organisés dans le cadre du programme Léonardo.

OBJECTIF Généraliser l'usage des Technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE)

TICE : des centres de formation câblés et équipés

ACTIONS DÉJÀ MISES EN ŒUVRE

- L'accès des établissements de formation au réseau haut débit.
- Le câblage des lycées et CFA.
- La dotation des établissements en équipements : ordinateurs (lycées/CFA/sanitaire et social), salles multimédias, tableaux interactifs, etc. (lycées).
- La dotation des étudiants en ordinateurs (opération "Ordi-Centre").
- L'accès de chaque étudiant à un espace numérique de travail (ENT).

OBJECTIF Offrir aux jeunes les meilleures conditions de formation et de vie

Un nouveau programme prévisionnel des investissements dans les lycées

ACTIONS DÉJÀ MISES EN ŒUVRE

- La mise à disposition, la maintenance et l'entretien de locaux de qualité et adaptés grâce à l'adoption et l'exécution du Programme prévisionnel des investissements dans les lycées, à la prise en charge des agents des lycées (ex-TOS), aux investissements et aides aux investissements pour les centres de formation sanitaires et sociaux et les CFA et aux opérations diversifiées menées au profit de l'immobilier universitaire.
- L'équipement des lycées, qu'il s'agisse ou non de matériels pédagogiques, et la maintenance de tous ces matériels.
- La mise en place des conditions qui permettront le développement d'une véritable politique régionale de la restauration dans les lycées.
- L'amélioration continue du parc des internats.

OBJECTIF **Rendre plus efficace le système d'éducation et de formation par le développement du partenariat régional**

Grâce au PRDF, de nouvelles synergies et de nombreuses réalisations

ACTIONS DÉJÀ MISES EN ŒUVRE

- L'animation du dispositif du PRDF qui constitue un cadre (et une méthode) de travail ouvert à de très nombreux acteurs de la région et qui permet de nouvelles et importantes synergies, mises en complémentarité et réalisations communes.
- L'approfondissement et le développement important de la contractualisation avec les établissements de formation pour améliorer la cohérence et l'efficacité des actions (conventions avec les CFA, les lycées, les écoles sanitaires et sociales).
- La contractualisation avec des institutions et organismes très divers (le CRDP, l'ONISEP, etc.), ainsi qu'avec les branches professionnelles (contrats d'objectifs, etc.).

Indicateurs d'évaluation

- Taux de décrochage en première année de lycée professionnel.
- Taux de poursuite d'études après le CAP, après le BEP, après le bac pro.
- Nombre d'entrées en "apprentissage deuxième chance".
- Nombre de connexions au portail Étoile.
- Taux d'accès des jeunes demandeurs d'emploi à la formation.
- Nombre de jeunes demandeurs d'emploi entrés en stage dans des formations qualifiantes (PRF, AFPA, supérieur).
- Nombre de jeunes ayant obtenu la certification rapporté à l'ensemble des entrées en formation (places votées occupées).
- Nombre d'établissements mettant à disposition des espaces numériques de travail (ENT).

Nos chantiers pour l'avenir

↘ Au cœur des compétences de la Région

La mise en place d'un service public régional de la restauration dans les lycées

La Région est aujourd'hui responsable de la restauration dans les lycées, soit plus de 8 millions de repas servis par an. Elle veut faire de cette action un véritable service public régional autour des deux axes suivants : l'égalité de tous dans l'accès aux repas ; la qualité de l'alimentation. Cette qualité sera assurée autour de grandes lignes directrices : qualité nutritionnelle et gustative des repas, sécurité sanitaire, éducation au goût et à la santé, dimension éducative de la restauration, développement de l'alimentation "bio".

L'hébergement des jeunes : gestion des internats, mise en synergie des dispositifs d'hébergement

La possibilité d'être correctement hébergé en dehors de la résidence familiale est pour de nombreux jeunes une condition d'accès à la formation et une condition d'insertion professionnelle. Or, beaucoup sont les jeunes qui rencontrent en ce domaine de sérieuses difficultés de tout ordre (coût du logement, manque d'information, pénurie de logements, caution, etc.). Les modes d'hébergement sont divers et les intervenants dans ce domaine nombreux et rarement suffisamment coordonnés entre eux. Une "mise à plat"

de l'ensemble de ce qui existe demande à être faite, pour ensuite encourager et créer au plan régional et local les synergies et les éventuels dispositifs destinés à porter remède à la situation actuelle.

Le soutien à l'élaboration d'Agenda 21 locaux dans les lycées

En lien avec le rectorat, les lycées pourraient élaborer un Agenda 21, mobilisant l'ensemble des acteurs concernés : élèves, parents, agents, enseignants.

↘ Une région animatrice

La poursuite de l'action contre le décrochage scolaire

L'adoption en février 2005 du Plan régional de professionnalisation des jeunes a permis, notamment à travers l'opération annuelle "Assure ta rentrée", de réduire dans une proportion importante le nombre de jeunes sans solution de scolarisation à leur sortie de troisième ainsi que le nombre d'abandons au cours de la première année du second cycle. Il reste cependant encore matière à agir à ce niveau et l'opération "Assure ta rentrée" sera poursuivie. Mais le décrochage scolaire ne se produit pas seulement en début de cycle, on constate également son existence en année terminale de BEP et de bac professionnel et en première et terminale de bac technologique et même de bac général. Il s'agit alors d'un phénomène beaucoup plus diffus et qui est plus délicat à traiter. Cette situation fera l'objet d'une réflexion en vue de préciser les actions qui seront menées contre ces décrochages.

L'attractivité des formations supérieures régionales

En 2004, il y avait 67 500 jeunes poursuivant des études supérieures originaires de la région Centre mais on n'en trouvait que 59 500 en formation supérieure sur le territoire de celle-ci, dont 2 900 originaires de l'étranger : le déficit avec les autres régions est de 10 900 dont un tiers avec les régions limitrophes hors Ile-de-France, un tiers avec les régions non limitrophes, un tiers avec l'Ile-de-France. Cette situation ne peut qu'avoir des effets négatifs pour le territoire régional. Les réponses à apporter doivent se situer à plusieurs niveaux : continuer à agir pour accroître le taux d'accès au baccalauréat et donc le vivier du post-baccalauréat ; améliorer le solde migratoire avec les autres régions par le développement de l'attractivité des formations supérieures de la région, d'une part pour les bacheliers originaires de la région, d'autre part pour les bacheliers d'autres régions ; l'accroissement du taux de parcours menés à leur terme dans les

formations supérieures. La mise en place d'un pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) centré autour des deux universités régionales devrait contribuer à renforcer l'attractivité et la cohérence de l'offre de formation supérieure : elle constitue pour la Région un objectif essentiel.

L'amélioration des parcours jusqu'à Bac + 3

La part des cursus inachevés dans les formations supérieures de la région Centre est importante et analogue à la moyenne nationale. Les parcours des jeunes jusqu'à bac + 3 sont fortement marqués par les abandons, les redoublements et les réorientations. Le coût humain et collectif de cette situation est très lourd et un redressement est nécessaire. Des mesures commencent à être prises au niveau national, mais il est possible d'agir au niveau régional. Il convient en premier lieu de favoriser les cohérences et les synergies entre l'ensemble des structures et organismes de formation. Il faut ensuite développer de manière concertée les initiatives engagées pour que les bacheliers puissent choisir et effectuer au mieux leur parcours post-baccalauréat : information et sensibilisation des élèves quant au choix de leur parcours, activation de la procédure du choix de l'orientation, possibilité d'aménager les parcours d'études pour éviter échecs et abandons, accompagnement et soutien des étudiants en difficulté.

L'élévation du niveau de formation des apprentis

L'apprentissage était historiquement fortement axé sur les formations de niveau CAP-BEP. La Région s'est efforcée au cours des dernières années d'élever le niveau de qualification des apprentis, et donc d'augmenter le taux de ceux-ci formés au niveau bac professionnel et plus, jusqu'à l'enseignement supérieur. De cela dépend en effet la possibilité, d'une part de la création et de la reprise d'entreprises, d'autre part d'une sécurité professionnelle future des jeunes qui passe par la maîtrise de solides connaissances initiales permettant d'évoluer tout au long du parcours professionnel. Aussi, l'effort engagé par la Région doit-il être poursuivi.

Le développement massif des usages des technologies de l'information et de la communication pour ouvrir à la formation des perspectives totalement nouvelles

La Région a réalisé pour les établissements de formation un très important effort d'équipement en matière de technologies de l'information et de la communication. Cet effort, plus ancien et plus complet pour les lycées, a aussi progressivement concerné les CFA, les universités puis les centres de formations sanitaires et sociaux. Le primo équipement va se trouver ainsi largement réalisé, une phase s'ouvre où il s'agira beaucoup plus de renouveler ce qui a été mis en place, et surtout de développer massivement les usages des nouvelles technologies.

Des outils très performants, équipements et réseaux, ont été mis en place : il faut maintenant faire en sorte que tous se les approprient et tirent individuellement et collectivement pleinement parti de leurs formidables potentialités.



© Géraldine Aresteanu

Groupe de lycéennes
(Lycée d'enseignement
général et technologique
Descartes de Tours).

Ce développement massif des usages va pouvoir se réaliser particulièrement grâce à la généralisation des espaces numériques de travail (ENT) : ce sont des portails offrant aux élèves, aux enseignants, mais aussi aux parents, aux établissements de formation ou encore aux services administratifs, à partir d'une seule connexion Internet, un accès unifié aux innombrables outils et ressources qu'ils sont capables de fédérer. Leur généralisation va sans doute inaugurer une nouvelle ère des processus de formation, dont on est loin de deviner tous les développements. A un enseignement de masse diffusé de manière descendante va pouvoir progressivement se substituer une formation très finement adaptable à l'individu, réactive, marquée par l'échange transversal. L'ENT peut jouer pour le formé comme pour le formateur le rôle d'un multiplicateur pédagogique : il permettra au formé de devenir plus actif dans sa démarche de formation tandis que le formateur, qui restera indispensable, connaîtra une mutation de sa fonction où la part de l'accompagnement s'élargira considérablement. La mise en place des ENT par la Région ne peut se faire que de manière partenariale, interinstitutionnelle, avec les services de l'État et avec les établissements d'enseignement. Elle doit éliminer tout risque de fracture numérique : les inégalités de taux d'équipement des familles doivent par exemple être compensées par un effort accru de mise à disposition de postes informatiques en libre accès (dans les établissements de formation, les espaces publics numériques, etc.).

Rendre effectif le droit à poursuivre sa formation tout au long de la vie

Contexte général

La loi donne au Conseil régional la compétence et la responsabilité de la formation professionnelle. Son champ d'intervention se décline principalement sous deux formes : l'animation et la coordination de l'ensemble des initiatives sur le territoire régional et le financement d'actions à mener. Dans ce cadre d'animation, à partir de 2002, par un vaste travail participatif de l'ensemble des acteurs régionaux, la Région a mis en place un dispositif global d'orientation, de pilotage et d'évaluation : le Plan régional de développement des formations (PRDF). Le cadre stratégique de cet outil, dont le principe est le développement durable, a été voté en 2003. La vocation de ce plan est d'être réactif et évolutif et de donner de la cohérence opérationnelle et financière entre les différents intervenants et partenaires régionaux. Ce plan s'est décliné en actions prioritaires à partir de 2004. Il a permis de construire de multiples coopérations entre les acteurs concernés et a enregistré des réussites importantes. Le PRDF a évolué en 2008 avec l'ambition réaffirmée, autour de quatre chantiers, de faire de la région Centre un territoire exemplaire pour la formation tout au long de la vie (éducation-formation).

Comme financeur, la Région intervient sur les actions menées en priorité au profit des demandeurs d'emploi, puis auprès des personnes, et notamment des jeunes, qui connaissent des situations d'exclusion (insertion professionnelle) et enfin en direction de l'ensemble des habitants de la région (création d'un véritable service public de proximité qui dispense en libre accès à tout individu une série de savoirs de base sur différents domaines). La commande publique d'achat des formations est directement adossée au PRDF.

Sachant que le niveau de formation de la population régionale est nettement inférieur à la moyenne nationale, l'enjeu aujourd'hui est de sortir de cette situation due à l'histoire économique de la région. Les mutations

économiques transforment constamment les structures de l'emploi. Globalement, aujourd'hui nous évoluons vers une société et une économie fondées sur la connaissance. Aussi est-il essentiel d'assurer aux habitants de la région la sécurité professionnelle, la possibilité de promotion sociale et vie citoyenne accomplies, une garantie de cohésion sociale et l'attractivité du territoire, en poursuivant le développement des compétences et de la qualification des actifs de la région.

La formation professionnelle continue a connu en 2004 une réforme importante marquée notamment par l'institution au profit des salariés d'entreprise d'un droit individuel à la formation (DIF) sous forme d'un crédit de 20 heures de formation annuelle (mesure étendue en 2007 à la fonction publique) et d'un contrat de professionnalisation qui s'est substitué aux contrats en alternance préexistants. Le DIF est actuellement fortement sous-utilisé et le crédit cumulé des heures non consommées est considérable. Autour du PRDF, il s'agit de permettre aux salariés et aux agents publics de connaître et d'exercer leur droit à la formation, pour des raisons évidentes d'évolution et d'amélioration des niveaux de compétence et de qualification. C'est un enjeu personnel et collectif stratégique.

SCHÉMAS OU STRATÉGIES DE RÉFÉRENCE

- Schéma régional de développement économique et Social (SRDES)
- Plan régional de développement des formations (PRDF)
- Rapport d'étape et perspectives du PRDF
- Schéma régional des formations sanitaires et sociales

FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE CONCERNÉES

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Conservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Épanouissement de tous les êtres humains
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

INDICATEURS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Répartition de population de la région Centre par catégorie socioprofessionnelle
- Recrutements par domaine professionnel
- Taux d'accès des salariés à la formation professionnelle
- Taux de participation des employeurs à la formation professionnelle
- Part des financements des particuliers dans l'ensemble des financements de la formation



Le schéma des formations sanitaires et sociales : un des chantiers pour l'avenir de la région.

© Conseil régional du Centre

OBJECTIFS DE LA RÉGION CENTRE ET ACTIONS MISES EN ŒUVRE

OBJECTIF Mieux former les habitants de la région Centre

Près de 150 000 visas présentés par les habitants de la région Centre ont déjà été validés

ACTIONS DÉJÀ MISES EN ŒUVRE

- La garantie des savoirs de base offerte à tout habitant de la région grâce à la possibilité de suivre les formations "visas", avec la perspective de susciter ainsi l'envie d'apprendre et de se former tout au long de la vie.
- La coopération avec les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) et les organisations professionnelles pour le développement de la formation des actifs tout au long de la vie.
- La reconnaissance des compétences acquises.

OBJECTIF Améliorer l'insertion dans l'emploi par la formation

Une priorité à la formation qualifiante des demandeurs d'emploi

ACTIONS DÉJÀ MISES EN ŒUVRE

- L'accès des demandeurs d'emploi à un premier niveau de qualification, tel qu'il est demandé par les branches professionnelles, permis par le financement d'actions de formation dans le cadre du programme régional de formation professionnelle continue et dans celui des activités de l'AFPA.

OBJECTIF Répondre au mieux aux évolutions de l'emploi et des besoins de qualification

Une meilleure connaissance de la relation formation-emploi grâce aux travaux de l'ORFE

ACTIONS DÉJÀ MISES EN ŒUVRE

- La connaissance et l'anticipation des besoins grâce aux travaux de l'Observatoire régional formation emploi (ORFE), du travail avec l'ASSEDIC sur les métiers en tension, de la concertation régionale et locale avec les partenaires du Service public de l'emploi ainsi que de la concertation avec les partenaires sociaux.
- Les stratégies sectorielles dans le cadre des contrats d'objectifs sectoriels passés avec les branches professionnelles pour le développement coordonné des formations.
- La prise en compte dans les actions de la Région de la dimension territoriale de la liaison emploi-formation grâce à l'activité des chargés de département pour la formation professionnelle continue.

OBJECTIF Rendre facilement disponible pour tous l'information et le conseil professionnel afin de développer l'accès à la formation

Information et conseil professionnel : un numéro indigo régional pour tous les salariés et employeurs

ACTIONS DÉJÀ MISES EN ŒUVRE

- La création d'un référentiel régional sur le conseil professionnel.
- La création d'un numéro de téléphone indigo permettant l'accès à une plate-forme de renvoi/orientation vers un réseau d'acteurs sur le territoire.
- L'information des salariés sur la formation améliorée par le développement continu du portail régional "Étoile".

OBJECTIF Moderniser et mettre en synergie l'offre de formation pour qu'elle soit de qualité, réactive et adaptée

ACTIONS DÉJÀ MISES EN ŒUVRE

- Par le biais de la politique des visas, l'incitation des organismes de formation à structurer leur offre en modules de courte durée de manière à pouvoir répondre à la demande née de l'institution du droit individuel à la formation (DIF), ce qui suppose une modification en profondeur des pratiques pédagogiques et techniques et des formations de proximité.
- L'amélioration de la qualité de la formation qui résulte de l'accompagnement des organismes de formation dans la mise en place de la modularisation des formations et dans l'individualisation des parcours, de la formation de formateurs au développement durable ainsi que de la professionnalisation des acteurs de la formation (GIP Alfa).
- La mise en cohérence de l'offre de formation destinée aux demandeurs d'emploi à travers l'élaboration du schéma régional de l'AFPA, en cohérence avec notamment les choix vis-à-vis de l'offre du programme régional de formation professionnelle continue et à travers aussi la concertation avec les autres financeurs (ASSEDIC, AGEFIPH).
- La pluriannualisation d'une partie de l'appel d'offres du programme régional de formation professionnelle continue qui permet un meilleur suivi qualité des actions et de meilleures possibilités d'investissement en plateaux techniques.

OBJECTIF Rendre plus efficace et lisible par tous le système régional de formation grâce à la concertation et aux coopérations entre l'ensemble des acteurs

Avec le PRDF, de nouvelles synergies et de nombreuses réalisations

Le Schéma régional des formations sanitaires et sociales

ACTIONS DÉJÀ MISES EN ŒUVRE

- L'animation du dispositif du PRDF qui constitue un cadre (et une méthode) de travail ouvert à de très nombreux acteurs de la région et qui permet de nouvelles et importantes synergies, mises en complémentarité et réalisations communes.
- La constitution de réseaux : réseaux des points relais conseil (VAE), des missions locales-PAIO et des espaces libres savoirs (mise en œuvre des savoirs de base/visas).
- La participation de la Région au Service public de l'emploi au titre de sa compétence de régulation et d'animation du système régional de formation.
- La contractualisation avec les branches (contrats d'objectifs) pour le développement coordonné des formations.
- La réalisation et l'adoption du premier Schéma régional des formations sanitaires et sociales.

Indicateurs d'évaluation

- Nombre d'appels des salariés et des chefs d'entreprise vers le n° indigo.
- Nombre de visas délivrés à l'année n - 1.
- Nombre de DIF réalisés par les organismes de formation délivrant des visas.
- Nombre de demandes de renseignements et d'accueils sur la VAE dans les points relais conseil.
- Nombre de certifications complètes/partielles par la VAE, par rapport au nombre de dossiers déposés.
- Nombre de connexions au portail Étoile.

Nos chantiers pour l'avenir

↳ Une région animatrice

Développer la concertation avec les grands réseaux publics de formation continue

La Région doit développer la concertation avec les grands réseaux publics de formation continue (AFPA, GRETA, CFPPA, CNAM, universités) afin, d'une part, de mettre en synergie ces réseaux par le partage d'objectifs communs et l'organisation de complémentarités et de coopérations, d'autre part, de contribuer à l'évolution de leur offre de manière à ce qu'elle permette de davantage concrétiser pour tous le droit à la formation tout au long de la vie.

Avancer dans la sécurisation des parcours professionnels

L'action pour la sécurisation des parcours professionnels peut commencer par concerner les plus précaires grâce à un travail partenarial notamment avec les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) : il s'agit de développer dans un premier temps le congé individuel formation des titulaires de contrat à durée déterminée (CIF CDD), puis la formation des salariés temporaires et ensuite d'étendre cette recherche de sécurisation à d'autres publics, en fonction aussi des possibilités qu'ouvrira la réforme à venir de la formation professionnelle.

Développer, en partenariat avec les acteurs économiques et sociaux, la VAE collective en entreprise

Mettre en œuvre le schéma régional des formations sanitaires et sociales

La demande sociale en matière sanitaire et sociale ne cesse de s'accroître, or, la région Centre connaît une sous-densité inquiétante des professionnels de ces secteurs. Le schéma régional des formations sanitaires et sociales fait des propositions précises pour faire face à cette situation, qu'il s'agisse de formation initiale ou de formation continue : la mise en œuvre de ces propositions constitue un enjeu extrêmement important pour les habitants de la région. Elle ne pourra se faire de manière réussie que grâce à l'action concertée de tous les acteurs concernés.

Développer de la coopération avec les conseils généraux

La coopération avec les conseils généraux peut être développée sur un double champ : celui de la forma-

tion des personnels du secteur sanitaire et social et celui des publics en difficulté (titulaires du RMI et, à l'amont, publics en risque de le devenir).

Mettre en place un véritable service public de conseil professionnel, territorialisé et de proximité, par la mutualisation et la mise en réseau de plus de quarante structures recensées dans ce secteur sur le territoire régional

Le développement d'un tel réseau passe notamment par un renforcement des coopérations entre tous les acteurs régionaux de l'accueil-information-orientation et du conseil professionnel.

Réduire les freins matériels qui pèsent sur l'accès à la formation des actifs

La réduction des freins matériels qui pèsent sur l'accès des actifs à la formation passe par le renforcement de la proximité des actions, par l'élargissement des possibilités d'hébergement des demandeurs d'emploi en formation éloignés de leur domicile (seuls en bénéficient aujourd'hui les stagiaires de l'AFPA), par une meilleure articulation entre temps de vie, temps de travail et temps de formation (FOAD, prise en compte de la charge des enfants...).

Faire s'approprier par tous le droit à se former tout au long de la vie et permettre qu'il s'exerce grâce à une information facilement accessible

Ce qui freine aujourd'hui le plus souvent l'exercice par les actifs de la région Centre de leur droit à la formation tout au long de la vie n'est pas le plus souvent l'insuffisance de l'offre dans ce domaine, voire son coût direct ou indirect, mais bien la difficulté qu'il y a à trouver dans le maquis d'informations et d'institutions qui entoure la formation la voie qui mène à celle-ci. La volonté de Condorcet est hélas sur ce point toujours très loin d'être réalisée : "Nous n'avons pas voulu qu'un seul homme (...) pût dire désormais : la loi m'assurait une entière égalité de droits, mais on me refuse les moyens de les connaître", écrivait-il en effet en 1792 (Rapport sur l'organisation générale de l'instruction publique)... En outre, la conviction que se former tout au long de la vie est une nécessité reste principalement l'apanage de ceux qui ont été le mieux formés initialement. Il y a là un défi qui exige d'être relevé. Le droit à la formation tout au long de la vie existe, mais trop peu nombreux sont ceux qui s'en sont emparés : il est indispensable de travailler à ce que chacun se l'approprie. La formation existe, mais elle n'est que trop difficilement accessible : il est indispensable de faire porter l'effort sur la transparence et l'efficacité de l'information sur la formation, sur la facilitation des procédures qui permettent de se former.

L'action à mener doit permettre de s'adresser à chaque individu, mais aussi au plus grand nombre d'individus : elle doit conjuguer l'individuel et le massif. Elle doit aussi rendre l'image de la formation attractive. Elle sera développée par une action menée à deux niveaux :

- un travail avec tous les partenaires intéressés (partenaires sociaux et organismes paritaires collecteurs agréés, réseaux d'information, etc.) pour prise d'initiatives communes en vue de créer les conditions d'une aspiration à la formation ;
- une communication de masse, à la fois générale et par public.



Région Limousin 725 300 habitants

Actualisation : novembre 2008

Introduction :

Le Conseil Régional Limousin s'est engagé en 2005 dans une démarche d'Agenda 21. Cette démarche repose sur une large mobilisation des acteurs internes et externes.

Le plan d'actions sur le fonctionnement interne de la collectivité a été approuvé en mars 2007. Le plan d'actions sur les politiques régionales, en cours d'élaboration, repose sur la stratégie définie dans le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable (SRADDT) soumis à consultation depuis octobre 2008. Le programme Agenda 21 sur les politiques devrait être présenté au Conseil Régional en mars prochain.

Contact:

Claire-Lise NOGUERA (Chargée de mission Agenda 21)

Télécharger le plan d'actions :

- **Intitulés des 86 mesures de l'Agenda 21 interne** (le détail des actions n'est pas transmis, ce document est interne à la collectivité)

- **Projet de charte du SRADDT de la Région Limousin** (stratégie commune SRADDT et A21 ; le document de l'A21, à venir, reprendra cette stratégie).

Lancement de l'Agenda 21 (année de la délibération) : 2005

Adoption du 1^{er} plan d'actions Agenda 21 interne : 2006

Adoption du 1^{er} plan d'action Agenda 21 sur les politiques régionales : à venir (prévu pour mars 2009)

Organisation et conduite de la politique territoriale de développement durable

Le portage politique du projet

L'Agenda 21 est porté directement par le Président, et est suivi plus particulièrement par le vice Président Environnement, Développement Durable et Santé. Aux étapes clés de l'élaboration de l'Agenda 21, les choix sont validés avec le Président et/ou en réunion de bureau du Conseil Régional ou encore en séance plénière du Conseil Régional. Ces prises de décision assurent une bonne appropriation par les élus de la démarche.

L'organisation de l'administration

L'Agenda 21 de la Région repose sur l'organisation suivante :

- Une chargée de mission au sein de la délégation Etudes, Prospective et Evaluation, délégation rattachée directement à la Direction Générale des Services et dans laquelle se trouvent également les personnes responsables du SRADDT.
- un groupe de travail Agenda 21, présidé par M. Jean-Bernard DAMIENS, VP Environnement, Développement Durable et Santé ou sont présents 4 autres élus de la majorité et des représentants des différents services de la collectivité (X membres).

La formation et la mobilisation des équipes

En termes de sensibilisation – information et formation, les actions réalisées suivantes peuvent être citées :

- 3 séries de séances d'information ouvertes aux élus et services (en 2005, 2006 et 2007)
- 2 sessions pour les 2 niveaux de formations sur la Haute Qualité Environnementale, ouvertes aux services
- 1 journée de formation adressée aux référents Agenda 21 sur le « Fonctionnement interne durable et responsable d'une collectivité »
- Diffusion de 2 films en salle d'Assemblée sur les enjeux du changement climatique : « Une vérité qui dérange », film d'Al Gore le 9 octobre 2007 ; « La 11^{ième} heure », film de Leonardo DiCaprio le 25 janvier 2008. Plus d'une centaine de personnes était présente par projection.
- Depuis 2007, envoi de fiches thématiques et de messages électroniques sur des gestes simples et astuces liés à l'actualité de la collectivité (sur l'eau, la gestion des déchets, les clauses d'insertion sociale dans les marchés..).

De plus, l'information et la sensibilisation des élus et services se fait au quotidien par l'intermédiaire de la chargée de mission.

Des référents Agendas 21 sont mis en place au sein de chaque service, ils sont de réels relais de la démarche Agenda 21 dans leur service.

Agenda 21 interne : Le premier programme d'actions réalisé dans le cadre de la démarche Agenda 21 concerne le fonctionnement interne de la collectivité. L'élaboration se voulant exemplaire, le programme repose sur les 3 piliers du développement durable (ressources humaines et communication interne ; impact environnemental de la collectivité ; qualité du service public et communication extérieure). Les objectifs et les actions ont été définis de manière partenariale (questionnaire ouvert adressé à tous les agents, entretien avec des élus et 3 groupes de travail thématiques). Le programme d'action regroupe 86 mesures à réaliser entre 2007 et 2009.

La formation et la mobilisation des partenaires

La mobilisation des partenaires correspond à celle qui a été mise en place pour réaliser la **charte du SRADDT** (charte du SRADDT et stratégie pour l'Agenda 21 sont identiques), c'est-à-dire :

- un comité stratégique qui comprend 140 partenaires institutionnels (représentants des activités économiques et sociales, associations...) et territoriaux. Il est réuni à chaque étape décisive du SRADDT (lancement, réaction au diagnostic et aux scénarios, remarques sur le contenu de la charte et préparation de l'après SRADDT). Sa contribution est collective lors de ces réunions, et individuelle par la participation de ses membres à des groupes de travail et par des apports écrits.
- des groupes de travail (lors de la phase prospective, cinq groupes de travail thématiques ; lors de la phase stratégique, trois groupes de travail ont travaillé sur les propositions d'architecture de charte et de chantiers ou d'action)
- des actions auprès des citoyens :
 - o 16 rencontres sur le territoire (ouvertes à tous et en direction principale des élus du territoire) qui ont mobilisé près de deux milliers de personnes ; 6 conférences prospectives correspondant aux 6 thèmes des groupes de travail.
 - o Blog du SRADDT (www.cr-limousin.fr/2027/) qui regroupe sur un même site des documents et articles prospectifs, les contributions et avis et documents du SRADDT.
 - o Appel à projets artistiques adressé à tous les Limousins pour faire part de leurs rêves, craintes et visions de la région dans 20 ans.
 - o Conférence de citoyens sur le changement climatique (panel d'une vingtaine de citoyens ayant formulé un avis après des séances de formation - juin 2007)

Par ailleurs, la Région anime un réseau regroupant les personnes responsables de l'élaboration des Agendas 21 des principales collectivités limousines (Réseau agendas 21 en Limousin).

L'élaboration du dispositif d'évaluation

Le dispositif de suivi et d'évaluation est en cours de réalisation : il est conçu pour suivre et évaluer en continu la charte du SRADDT d'une part (indicateurs d'état) et les 30 actions de l'Agenda 21 sur les politiques régionales d'autre part (indicateurs de suivi). L'objectif est d'aboutir à 30-50 indicateurs d'état.

La définition des indicateurs s'appuie notamment sur les données utilisées dans le diagnostic du SRADDT et les travaux en cours au niveau de l'ARF et du Meeddat.

Ce dispositif associera les producteurs de données régionaux notamment ceux travaillant déjà avec la collectivité dans le cadre du Système d'Information Géographique (SIG) de la Région.

Les données recueillies seront diffusées sur le Blog « Limousin : Générations 2027 ».

A noter, pour l'Agenda 21 sur le fonctionnement interne, une évaluation à mi-parcours (mars 2008) a permis de faire le point sur les actions réalisées ou en cours de réalisation, de juger des premiers résultats et de redéfinir les priorités pour l'année 2008.

Vision stratégique

La définition des axes stratégiques

L'agenda 21 de la Région Limousin présente une particularité : il est, pour le Conseil Régional, le programme opérationnel du SRADDT (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire). Ainsi, comme précisé au point précédent, le diagnostic participatif et prospectif du Limousin et l'élaboration d'une stratégie (orientations à 10 ans) sont communs au SRADDT et à l'Agenda 21. La stratégie de l'Agenda 21 s'appuie donc sur la charte du SRADDT et repose sur les 3 défis suivants :

Amplifier le regain démographique - 18 actions pour l'Agenda 21 n°1

⇒ Accueillir davantage et s'en donner les moyens en conservant un territoire attractif, solidaire, où la qualité de vie, la grande qualité environnementale et le dynamisme d'une économie qui investit sur le capital humain sont facteurs d'attractivité.

Affronter le défi énergétique et climatique dans le respect des engagements de réduction de GES (Gaz à Effet de Serre) dans l'optique du Facteur 4 – 7 actions pour l'Agenda 21 n°1

⇒ Le défi de l'énergie et du réchauffement climatique est un défi planétaire que le Limousin ne peut ignorer. Au-delà de notre contribution à la nécessaire réduction des gaz à effet de serre, réduire notre dépendance aux énergies fossiles et s'adapter au changement climatique ne peut que contribuer au « mieux vivre » de chacun et conforter l'image d'excellence environnementale de la région.

Affirmer un Limousin ouvert, connu et reconnu, l'inscrire dans la mondialisation - 5 actions pour l'Agenda 21 n°1

⇒ S'inscrire résolument dans la société globalisée et en être acteur, essayer d'en tirer profit plutôt que la subir, accueillir la grande vitesse, s'ouvrir et intégrer les réseaux européens, jouer des échanges de bonnes pratiques, sont des pistes pour tourner la page de la résignation.

L'élaboration du plan d'actions

En cours d'élaboration, le programme d'actions devrait proposer une trentaine d'actions (nouvelles actions ou évolutions des politiques existantes pour une meilleure prise en compte du développement durable). Chacune de ces actions fera l'objet d'une fiche action précisant le statut de l'action, le contexte, les lignes directrices de l'action, les objectifs chiffrés / engagements de la Région, et des éléments pour sa mise en œuvre (services et élus de la collectivité concernés, calendrier, aspect financier, partenaires). Enfin, les indicateurs de suivi de l'action et des indicateurs d'état seront mentionnés pour chaque action.

En plus de cette trentaine d'action, le document de l'Agenda 21 présentera sommairement une cinquantaine de politiques, déjà mises en œuvre par la collectivité, et identifiées comme exemplaires en termes de développement durable.

La mobilisation des partenaires techniques et financiers

Pour chacune des actions les partenaires techniques et financiers sont identifiés. Selon les actions, les relations avec les partenaires techniques et financiers sont déjà plus ou moins avancées.

Les actions réalisées

Les éléments de cette partie seront renseignés au cours du 1^{er} semestre 2009 (adoption du programme en mars 2009).

Axes retenus	Actions engagées	Résultats chiffrés
L'éco-responsabilité de l'administration	Prise en compte des opportunités du nouveau code des marchés publics	
	Signature d'une charte des achats durables	
	Elaboration d'une stratégie globale d'éco-responsabilité en interne	
	Mise en place d'un plan de déplacement de l'administration	
	etc ...	
La lutte contre le changement climatique	Maîtrise des consommations et développement des énergies renouvelables	
	Développement des transports non-polluants	
	Réduction des déchets à la source et renforcement du tri-sélectif	
	Construction de quartiers durables	
	Elaboration d'un plan Climat	
	etc ...	
La préservation de la biodiversité et des ressources naturelles	Définition de zones de protection	
	Réduction des phytosanitaires	
	Protection des ressources naturelles	
	etc ...	
La lutte contre les exclusions et les discriminations	Lutte contre l'habitat insalubre	
	Création d'épiceries sociales et solidaires	
	Accessibilité des personnes à mobilité réduite	
	Création de dispositifs d'insertion	
	etc ...	
Le soutien à l'économie sociale et environnementale	Soutien à la RSE des entreprises	
	Eco-conditionnalité des aides	
	Soutien à l'agriculture biologique	
	Promotion du tourisme durable	
	Accompagnement des PME-PMI	

	etc ...	
Coopération internationale	Signature des objectifs du millénaire	
	Renforcement de l'autonomie des communes	
	Mise en place de jumelages d'Agenda 21	
	Soutien au projet de coopération internationale	
	Soutien au Commerce équitable	
	etc ...	



Écocityenneté

« L'éco-citoyenneté vise à responsabiliser les organisations, les groupes et les individus, en faveur d'un développement économique favorisant l'équité sociale et la protection de l'environnement ⁽¹⁾. »



En 2005, la Région a initié un projet d'éco-citoyenneté en formation professionnelle. Impulsée par M. Yannick Soubien, Président de la commission Formation Tout au Long de la Vie, cette démarche s'est traduite notamment par un dispositif d'accompagnement des organismes de formation professionnelle bas-normands : information, sensibilisation, conseil et appui méthodologique, groupes de travail, formation des acteurs.

Depuis 2006, accompagnée par le CAFOC de Nantes, avec l'appui technique de l'Errefom, une trentaine d'organismes de formation s'est ainsi mobilisée dans cette démarche d'éco-citoyenneté : expérimentations, nouvelles pratiques, productions collectives ont été au rendez vous.

A partir des éléments de cadrage présentés par Jean-Paul Martin (CAFOC de Nantes) dans ces colonnes, Point Virgule propose un premier retour ⁽²⁾ sur cette démarche.

LES ORGANISMES ET RÉSEAUX DE FORMATION AYANT PARTICIPÉ À LA DÉMARCHÉ...

- ACSEA Formation, AFPA Basse-Normandie, AFPI de l'Orne, AIFCC Insertion, AIFST, CESR, CFA Coutances, CFPPA Saint-Lô Thère, CFTA La Ferté-Macé, CIFA/CIFE TP, CIFAC, CPS Formation, ENEFA Formation, F MAJUSCULES, FJT Cherbourg, Groupe FIM, IREO CPS Maltot, ISF Normandie Maine, Maison Familiale Rurale de Pointel, Objectif Emploi Caen, PROFILE, PROMOTRANS, Réseau des GRETA, Réseau INFREP, Réseau IRFA, RETRAVAILLER CAEN, SELAMI, VIA FORMATION, VIS-A-VIS.



(1) Revue Reflet n°66 mai-juin 2008
 (2) Une deuxième partie du dossier sera proposée dans le prochain numéro



Intervention de Laurent Beauvais lors de la 3^{ème} journée régionale éco-citoyenneté en formation professionnelle - 14 mars 2008



DU DÉVELOPPEMENT DURABLE À L'ÉCO-CITOYENNETÉ

Alors que pendant des décennies, l'homme a cru, grâce aux progrès scientifiques et techniques, maîtriser une nature prévisible, aujourd'hui nous assistons à une prise de conscience relative à un état dégradé de la planète et à la nécessité de transformer les façons de faire. Les ressources naturelles s'épuisent, les rejets augmentent, les écarts se creusent entre les pays riches et les pays pauvres.

Les problèmes auxquels l'homme est confronté sont globaux (ce qui se passe dans un lieu a des répercussions sur l'ensemble de la planète), invisibles pour la plupart (effet de serre notamment), imprévisibles à moyen et long terme (les connaissances scientifiques s'élaborent progressivement) et à forte inertie (les effets ne se manifestent pas immédiatement).

Face à ces observations, une orientation nouvelle s'est dessinée autour de l'idée d'**un développement durable** qui puisse répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

Cette perspective interroge l'éducation et la formation dans la mesure où ces fonctions doivent apporter leur contribution au développement de compétences nouvelles, à l'émergence de comportements différents, tant individuels que collectifs.

C'est la raison pour laquelle des acteurs de la formation, commanditaires, managers, formateurs ont pris des initiatives dans ce sens et, en Basse-Normandie, sous l'impulsion du Conseil Régional, ils ont formulé la notion d'écocitoyenneté, en réponse aux enjeux d'aujourd'hui et de demain. Elle traduit une démarche qui vise à responsabiliser les personnes comme les organisations et à développer des compétences et des actes contribuant à ce développement durable.




DEUX PRINCIPES

L'écocitoyenneté est tout à la fois un objectif général et une démarche au service d'un projet global.

- C'est un objectif général qui vise à développer des comportements individuels et collectifs respectueux de l'environnement, efficaces économiquement et responsables socialement. Cet objectif indique une visée, celle d'hommes et de femmes agissant de façon pensée et lucide, maîtrisant leur vie et leurs relations.

- C'est également une démarche dans la conduite de projet de développement durable. Cette démarche que l'on peut qualifier de coopérative vise à permettre à chacun des acteurs impliqués par un projet de s'exprimer, d'énoncer ses préoccupations, ses besoins, ses attentes, et par l'échange et le débat, de construire des compromis sociaux.

L'écocitoyenneté, de par sa nature même, requiert une recherche de cohérence entre l'objet même du changement et ses modalités de mise en œuvre. Elle impose de récuser les démarches habituelles, celles basées sur la prescription ou sur l'injonction, qu'elles soient accompagnées ou non. En effet, le changement ne se décrète pas - celui visé ici encore moins de tout autre - non seulement parce qu'il y aurait incohérence entre le principe de gouvernance et les modalités de conduite de projet, mais aussi parce qu'il s'agit d'innovation, d'invention à concevoir et à mettre en œuvre. C'est la raison pour laquelle les organismes de formation, les dirigeants, responsables de projet et formateurs ont été co-auteurs de la production de repères et de ressources méthodologiques.



TROIS CIBLES

Modifier des comportements individuels et collectifs est un défi ambitieux qui requiert un engagement total des professionnels de la formation, une inventivité pédagogique mais aussi une cohérence entre les messages diffusés, les informations transmises et les comportements collectifs et individuels montrés.

L'intention de l'écocitoyenneté, à savoir l'instauration de nouvelles façons d'agir plus respectueuses des Hommes et de leur environnement exige des organismes qu'ils interviennent à trois niveaux interdépendants : la pédagogie bien sûr, c'est-à-dire les apprentissages à faire réaliser, les actions et dispositifs, c'est-à-dire la conception des projets et des prestations et le fonctionnement de l'organisme lui-même.

Première cible, le développement des compétences

Au-delà de compétences techniques spécifiques liées à la tenue d'un emploi et à l'exercice d'un métier, un premier référentiel a identifié des compétences transversales au regard des dimensions économique, sociale et environnementale considérées séparément puis de façon intégrative.

Quatre compétences-clés, au cœur de l'écocitoyenneté, ont été proposées. A l'issue d'une action de formation, les bénéficiaires devront être en mesure de :

- participer à une réflexion sur le développement durable,
- analyser les conséquences de leurs actes en tant qu'agent économique, citoyen et consommateur,
- mobiliser les comportements écocitoyens adaptés,
- être des acteurs-relais du développement durable.



Deuxième cible, les projets et les prestations

Sept critères ont été identifiés pour qualifier une action de formation, un dispositif, une prestation d'éco-citoyen :

- un projet ancré dans un territoire : quelle contribution apporter à la problématique de l'espace concerné ?
- un projet appuyé sur une logique de partenariat : quelles coopérations installer ?
- un projet conduit de manière participative : comment impliquer les acteurs dans la conception et la réalisation du projet ?
- un projet responsabilisant chacun pour un développement durable : quelles compétences viser, quels apprentissages organiser ?
- un projet écologiquement responsable : comment préserver l'environnement ?
- un projet attentif à une égalité des chances : comment favoriser l'accès de tous à la formation dont il est question ?
- un projet évalué dans une logique d'amélioration continue : quels enseignements dégager en cours et en fin de projet ?

Troisième cible, le fonctionnement de la structure ou le projet de l'organisme

Se situer dans la perspective du développement durable impose de reconsidérer toutes les dimensions de l'activité et du fonctionnement :

- la dimension économique : questionner les besoins à satisfaire, les prix de vente, les conditions de la relation commerciale, la répartition de la valeur ajoutée, les achats, mais aussi comment s'appliquent les principes de prévention et de précaution ;
- la dimension sociale : questionner les modes de prises de décisions (la gouvernance), l'application des réglementations en vigueur, les relations sociales, le principe d'équité, etc.
- la dimension environnementale : la préservation et la gestion des ressources, le traitement des déchets, les pollutions occasionnées, etc.



PRODUCTION D'OUTILS...

La démarche régionale d'Eco-Citoyenneté en Formation Professionnelle s'est traduite par la mise en place de réflexions et de travaux collectifs avec les organismes de formation.

Les trois axes de travail ont été les suivants :

- Démarche éco-citoyenneté et fonctionnement des organismes de formation : quelles articulations ?
- Projet de formation : quels sont les repères nécessaires et obligatoires pour qualifier un projet éco-citoyen sur un territoire ?
- Eco-citoyenneté : quels apprentissages et quelles approches pédagogiques ?

Ces travaux ont donné lieu à un certain nombre de productions, élaborées tant dans une visée méthodologique que dans un objectif de capitalisation des pratiques et expériences :

- Démarches d'engagement d'un organisme de formation
 - Guide pour une démarche d'engagement
- Conduire un projet de formation éco-citoyen : repères-clés
 - Six présentations de projets
- Référentiel de compétences
- Guide d'utilisation du référentiel de compétences
 - Déclinaisons pédagogiques du référentiel de compétences

A noter également la création d'un lexique de l'écocitoyenneté, destiné à adopter des références et un vocabulaire commun.

... ET PROFESSIONNALISATION

A partir du référentiel de compétences (avec son guide d'utilisation) et des repères-clés sur la conduite d'un projet de formation, les travaux se sont poursuivis en 2007 à travers l'appropriation de ces outils par les formateurs et chefs de projets impliqués dans la démarche : expérimentation, formations animées par le CAFOC de Nantes ont ainsi vu le jour.

Pour 2008, dans le cadre d'une généralisation de la démarche, de nouvelles actions de formation sont prévues et ont pour certaines d'ores et déjà été réalisées. Parallèlement, un groupe de directeurs d'organismes travaille actuellement sur sa démarche d'élaboration de projet.

Dans le cadre du plan de professionnalisation mis en place par l'Errefom, une nouvelle session de formation, est prévue les 13 juin et 3 octobre. Elle vise l'appropriation du référentiel de compétences et des repères clés pour la conduite d'un projet de formation éco-citoyen et la mutualisation des pratiques pédagogiques et projets de formation.



TROIS ÉTAPES

La démarche régionale a été structurée en trois grandes étapes : acculturation, production de repères et professionnalisation

2004-2005 : sensibilisation des acteurs à la notion d'éco-citoyenneté déclinée en trois temps :

- la réalisation d'une étude sur les représentations et les pratiques qui a permis l'expression de diverses acceptions de la notion - lutte contre les incivilités, éducation à l'environnement, approche sociale ou humaniste dans le cadre de l'accompagnement des publics en insertion, modification des comportements au regard des trois piliers du développement durable ;
- l'organisation de conférences ;
- l'élaboration d'un lexique mobilisant des experts régionaux.

2006-2007 : production collective et formalisation de repères. Des éléments de réponses à trois questions ont donné lieu à des productions méthodologiques mobilisant des formateurs, des responsables de projet et des directeurs. A chaque questionnement, il a été répondu un type de production :

- quelles compétences développer ? : production d'un référentiel de compétences,
- qu'est ce qu'un projet de formation éco-citoyen ? : production de 7 critères clés,
- comment engager un organisme dans une telle démarche ? : production d'un guide et d'une démarche d'élaboration de projet en coopération avec CAP AFNOR.

2007-2009 : généralisation et professionnalisation des acteurs ; formation des acteurs à l'appropriation de ces références.



QUATRE REPÈRES CLÉS

Cette démarche éco-citoyenne en organisme de formation est structurée par quatre idées essentielles :

- Elle est **éco** parce qu'elle conçoit des actions qui articulent étroitement les aspects économique et écologique.
- Elle est **citoyenne** parce qu'elle met en œuvre le principe de gouvernance, c'est-à-dire la prise en compte des attentes de tous les individus et organisations qui sont concernés par les actions et le fonctionnement de l'organisme.
- Elle est **formative** car elle vise à modifier les comportements individuels et collectifs dans la perspective du développement durable.
- Elle est **systémique** car elle s'applique aussi bien au fonctionnement de l'organisme, aux prestations qu'à la pédagogie.



L'éco-citoyenneté n'est pas une discipline nouvelle à enseigner, les compétences éco-citoyennes ne sont pas des éléments supplémentaires à travailler en formation. Elle relève d'une philosophie de l'action, d'une méthode pour agir et d'objectifs qui structurent tout processus de formation.

Les compétences-clés, telles qu'elles ont été définies dans le cadre de la société de la connaissance par la communauté européenne (stratégie de Lisbonne), intègrent les compétences éco-citoyennes. Loin d'être un ajout, elles fédèrent les équipes autour d'un projet et constituent les ressources indispensables pour traiter la complexité des situations d'aujourd'hui et de demain.

*Jean-Paul Martin
Responsable du projet pour
le CAFOC de Nantes*



**TROIS ATELIERS POUR DÉCOUVRIR
DES RESSOURCES PÉDAGOGIQUES DE PROXIMITÉ**

Les 13, 25 et 27 septembre 2007, la Région a souhaité, avec l'appui de sa Direction de l'Environnement, du CAFOC de Nantes et de l'ERREFOM, proposer des ateliers découvertes autour des ressources pédagogiques en matière d'éco-citoyenneté. Afin de se rapprocher des acteurs, ces ateliers se sont déroulés dans les 3 départements (Caen, Saint Lô, Sées) et ont rassemblé une centaine de participants.

Plus particulièrement destinés aux formateurs, ils avaient pour objectif de favoriser une rencontre avec les associations locales travaillant dans le champ de l'environnement. En effet, nombre d'entre elles mettent à disposition des outils (jeux, livrets, expositions, sites internet...) pouvant être mobilisés dans des parcours pédagogiques intégrant la sensibilisation et la formation à l'écocitoyenneté, la protection de l'environnement, et le développement durable.

Après un temps de présentation générale et d'approche méthodologique globale sur le thème des outils, les personnes présentes ont pu découvrir, manipuler ces ressources de proximité, échanger avec les intervenants.

Les associations et organismes spécialisés présents ou représentés sur l'une ou l'autre de ces journées ont été les suivants : ADEME, Agence de l'Eau, Artisans du monde, AVRIL, FRCIVAM, Graine, Parc naturel du Cotentin et du Bessin, Parc naturel régional du Perche, Parc naturel régional Normandie Maine, SDEC, CPIE du Cotentin



Yannick Soubien, Pascale Calandot et Jean-Paul Martin lors de la 3^{ème} journée régionale éco-citoyenneté en formation professionnelle - 14 mars 2008

**3ÈME JOURNÉE
« ÉCO-CITOYENNETÉ
EN FORMATION
PROFESSIONNELLE »
DU 14 MARS 2008**

Trois journées régionales ont été organisées en 2006, 2007 et 2008, dans un département Bas-Normand différent à chaque fois, permettant de rassembler régulièrement tous les acteurs impliqués dans la démarche.

Le 14 mars 2008, s'est déroulée la 3^{ème} rencontre au lycée des Andaines à la Ferté Macé dans l'Orne.

A cette occasion Laurent Beauvais, 1^{er} Vice-Président de la Région Basse-Normandie en charge du développement économique et de la recherche, aux moments des faits et Yannick Soubien, Vice-Président en charge de la formation tout au long de la vie, ont rencontré les formateurs de 35 organismes de formation professionnelle de la région.

Présentations, tables rondes, échanges de pratiques et discussions entre professionnels étaient au programme de cette journée.

Cette rencontre avait pour objectif de présenter un bilan global de la démarche entreprise depuis 2005 en direction de l'ensemble des organismes régionaux de formation professionnelle. Elle a été l'occasion de découvrir la richesse des initiatives mises en œuvre dans ces différentes structures.

Elle a également permis d'évoquer les perspectives et le principe d'une généralisation de la démarche à partir de 2009.





ECHANGES D'EXPERIENCES ET DE PRATIQUES : UNE JOURNÉE NATIONALE SUR L'ÉCO-CITOYENNETÉ EN FORMATION PROFESSIONNELLE LES 29 ET 30 MAI 2008

La Région Basse-Normandie, le Centre National de la Fonction Publique Territoriale et le Centre Inffo, ont organisé une rencontre destinée aux agents territoriaux des services de la formation professionnelle des différentes régions avec l'objectif d'échanger et de capitaliser leurs expériences respectives. D'autres services des Régions ont été associés tels que ceux travaillant par exemple sur le développement durable. Une douzaine de régions ont participé aux travaux lors des différents ateliers, la Région Pays de la Loire et la Région Nord Pas de Calais ont pu enrichir le débat par une présentation de leurs actions respectives.



SOURCES D'INFORMATIONS SUR L'ÉCOCITOYENNETÉ

L'ERREFOM met à disposition un fonds documentaire de base au sein de son centre de ressources sur le thème de l'écocitoyenneté et du développement durable. Nous proposons également un **dossier thématique** sur notre site Internet. On y trouve des sources d'information essentielles dans le cadre de la démarche régionale **éco-citoyenneté en formation professionnelle** ainsi que sur les thèmes de l'éducation à l'environnement et au développement durable. Dans ce dossier, sont disponibles : des documents de références, des ressources bibliographiques, une liste organisée de sites, une liste d'outils pédagogiques, des comptes-rendus d'expériences. Des liens vers les sites des principales administrations ou des organismes régionaux impliqués dans la démarche complètent ce dossier.

Dossier disponible sur <http://www.errefom.info/>

Rubrique centre de ressources puis dossier documentaire

Le site du Conseil Régional Basse-Normandie présente la démarche « Eco-citoyenneté en formation professionnelle » qu'elle a impulsée depuis 2005. A travers ces pages il est possible de consulter et de télécharger les outils pédagogiques et les exemples d'applications réalisées au cours de la démarche.

Documents disponibles sur <http://www.cr-basse-normandie.fr>

Rubrique Education Formation Emploi puis Démarche d'éco-citoyenneté en formation professionnelle.

A lire également dans Actualité de la formation permanente, n°210, un dossier sur "L'ingénierie de formation : témoignages et expérimentations". L'expérience de la Région Basse-Normandie en éco-citoyenneté y est exposée.

D'autres ressources récentes sont disponibles à l'Errefom et sur son site Internet :

1. Un dossier documentaire réalisé par le Centre INFFO : L'écocitoyenneté et formation professionnelle.
2. Un outil de présentation édité par le Conseil régional Basse-Normandie sur La démarche d'écocitoyenneté en formation professionnelle.



4^{èmes} rencontres de l' éco-citoyenneté en formation professionnelle

*La Région Basse-Normandie
a organisé les 4^{èmes} rencontres
de l' éco-citoyenneté
en formation professionnelle
le 23 avril 2009
au lycée LE ROBILLARD
à Saint Pierre sur Dives*



Laurent BEAUVAIS, Président de la Région Basse-Normandie et Yannick SOUBIEN, Vice-président en charge de la formation tout au long de la vie, a rencontré, à cette occasion, les directeurs et formateurs de 40 organismes de formation professionnelle. Tous ces organismes de formation sont intéressés et pour la plupart engagés dans la démarche d'éco-citoyenneté en formation professionnelle ;

Cette démarche initiée depuis 2005 s'inscrit dans le cadre des 100 actions de l'agenda 21 de la Région, vise à développer des compétences nouvelles et à favoriser la prise en compte du développement durable par les organismes de formation.

Cette 4^{ème} journée a privilégié cette année la restitution des 1^{ers} résultats de la démarche après 4 ans de mise en œuvre :

- Réussite quant à l'engagement des organismes de formation : très majoritairement les organismes de formation bas-normands développent les compétences éco-citoyennes pour leurs stagiaires et l'appliquent dans leur fonctionnement quotidien.

- Pour poursuivre dans cette voie, il est désormais nécessaire de consolider les partenariats engagés sur les territoires bas-normands.

- Cette journée a donc permis aux collectivités, entreprises et organismes de formation, tous acteurs du développement durable, de se rencontrer.

Lors de la clôture, Yannick SOUBIEN s'est montré particulièrement satisfait de la dynamique régionale et de la mobilisation des organismes de formation. Cette démarche mérite d'être maintenant généralisée à l'ensemble des acteurs de la formation (formation initiale, apprentissage...) et de leurs partenaires.

Muriel Richard
CRBN

La démarche d'éco-citoyenneté en formation professionnelle : des résultats de l'évaluation intermédiaire

La Région Basse-Normandie a engagé en 2005 une démarche d'éco-citoyenneté en formation professionnelle. Un lexique a été produit, ainsi qu'un état des lieux des perceptions et pratiques en la matière dans quelques organismes de formation de la Région. Ces travaux préparatoires ont contribué à structurer la suite de la démarche, en identifiant trois entrées possibles, par les apprentissages ; par les projets de formation ; par l'organisation et le fonctionnement des organismes de formation. En suivant ces trois entrées, l'année 2006 a été consacrée à la production d'outils ou de repères. En 2007, ces trois entrées ont été reprises et approfondies, dans une logique d'expérimentation. L'année 2008 a constitué une première phase de généralisation. Pour aider à définir les conditions de cette généralisation, il avait été convenu de procéder à une évaluation intermédiaire de celle-ci, qui a été réalisée en juin 2008.

Modalités de réalisation de l'évaluation intermédiaire

Les organismes qui avaient été consultés dans le cadre de l'état des lieux, en 2005, ont tous été à nouveau sollicités. Cette liste a été complétée par quelques autres organismes, impliqués ou non dans la démarche. Ces recueils d'informations ont été réalisés sous la forme d'entretiens semi-directifs à partir d'un outil de questionnement adressé préalablement à la rencontre. Complémentairement au travail d'enquête réalisé au sein des organismes, des entretiens ont été conduits avec des têtes de réseaux (AFPA, DAFCO, MFR) ou des fédérations professionnelles (FFP et UROF).

Parmi les résultats de l'évaluation

Dans le cadre de cet article, nous avons choisi de présenter quelques résultats significatifs.

Connaissance de la démarche

La démarche est connue des structures et interlocuteurs rencontrés. Cela ne signifie pas pour autant que la connaissance est homogène. Entre une approche très générale de la démarche impulsée par la Région (mettant alors souvent l'accent sur les préoccupations environnementales : tri sélectif, économie d'énergies, etc.) et une connaissance fine de celle-ci (pouvant alors faire état des intentions initiales de la Région, des productions réalisées, mais aussi d'un positionnement personnel ou de structure en regard de cette démarche), le niveau de connaissance est variable selon les interlocuteurs. Dans le même ordre d'idée, au sein d'un même organisme, cette connaissance de la démarche n'est également pas homogène.

S'agissant des perceptions de cette démarche, elles ont manifestement évolué positivement depuis 2005, la démarche, pour beaucoup obscure à son lancement, s'étant depuis éclairée. Les productions, jugées concrètes, y ont contribué. Le déroulement des rencontres régionales organisées en 2007 puis 2008 également, régulièrement citées par comparaison avec la première rencontre régionale de janvier 2006 qui avait initié la démarche. Il est également probable que l'affirmation parallèle dans l'opinion publique des questions de développement durable a facilité l'appropriation par les organismes de formation de la démarche engagée par la

Région Basse-Normandie, permettant de passer d'une position subie à une attitude plus active et volontariste en la matière.

Connaissance des outils et repères produits

Les outils et repères produits depuis 2006 sont connus des interlocuteurs, même si le niveau de diffusion interne de ces outils est variable. Reste à déterminer si cette connaissance est exhaustive. Il n'est ainsi pas rare de voir des ensembles documentaires incomplets, en raison peut-être du caractère éclaté des productions réalisées qui ne facilite pas une perception globale des outils à disposition. Les outils les plus connus et diffusés à l'interne sont « Conduire un projet de formation éco-citoyen : repères clés » et « Référentiel de compétences en matière d'éco-citoyenneté ». Les points forts les plus fréquemment évoqués à propos de cet ensemble documentaire sont :

- 🔗 leur pertinence afin de situer les pratiques pédagogiques existantes et en développer de nouvelles,
- 🔗 leur utilité pour entrer dans la démarche,
- 🔗 leur souplesse concernant les possibilités d'utilisation offertes,
- 🔗 la qualité des mises en forme.

Engagement de la direction

Toutes les structures se déclarent sensibles à la thématique, mais toutes ne s'y sont pas encore engagées formellement, même si à chaque fois il est possible de repérer des initiatives pouvant être référées à la démarche. Lorsqu'il n'y a pas d'engagement formel, on observe le soutien ou une bienveillance à l'égard d'initiatives prises par les équipes pédagogiques ou quelques formateurs investis sur ces questions.



Pour les organismes formellement engagés, la place accordée à la démarche d'écocitoyenneté dans la stratégie de l'organisme est variable. Pour les uns, elle constitue un axe majeur de développement, affiché comme l'une des priorités de l'organisme pour les années à venir. Cet engagement peut s'appuyer dans ces cas sur des démarches codifiées, de type agenda 21 ou SD 21000. Pour les autres, elle constitue un objectif secondaire : l'engagement est réel mais la priorité n'est pas là. Cela n'empêche pas certains de ces organismes de donner à voir leur engagement dans leurs locaux (affichage d'une charte par exemple).

Projets et prestations de formation

Evoquer les projets et prestations de formation, notamment sous l'angle de leur conception, conduit rapidement à ouvrir la discussion sur les exigences contenues dans les cahiers des charges, celles inscrites dans les référentiels de certification, ou encore celles qui seront formulées par la Région.

S'agissant des pratiques, plusieurs niveaux d'intégration de l'écocitoyenneté dans les projets de formation sont identifiables.

Premier niveau : une pratique ancienne et revendiquée de l'écocitoyenneté
 Certaines structures ont manifestement développé des pratiques de formation s'inscrivant déjà dans des perspectives de développement durable, portant par exemple une attention particulière à l'individu dans sa globalité, tour à tour citoyen, agent économique et consommateur. Les métiers visés par les prestations de formation (secteur de l'agriculture et de l'horticulture par exemple) ont pu faciliter ces orientations. La démarche impulsée par la Région a encouragé ces structures dans le développement de nouveaux partenariats, l'enrichissement des prestations existantes ou l'affirmation de leurs positions ou principes pédagogiques.

Deuxième niveau : la mise en place d'actions ou de prestations nouvelles ou innovantes, prenant en compte l'écocitoyenneté

Des organismes dont les prestations visent plus particulièrement l'insertion sociale et/ou professionnelle ont « découvert » la notion d'écocitoyenneté avec la démarche impulsée par la Région, donnant lieu à deux principales formes d'appropriation : une mobilisation collective par l'engagement de la structure ou une prise d'initiatives plutôt individuelles. A des degrés divers, cela a permis la mise en place d'actions de formation visant à travailler tout ou partie des piliers du développement durable jusqu'alors non explorés, en prenant appui sur les outils produits (référentiel de compétences et repères pour la conduite de projet notamment).

Troisième niveau : une réflexion ou de pre-

mières initiatives visant à modifier les pratiques de conception des projets de formation

Contenus de formation

Deux entrées sont identifiables s'agissant de l'intégration du développement durable dans les contenus de formation :

- 🔗 L'une privilégie une approche transversale, le développement durable ou l'écocitoyenneté n'étant pas isolé comme un contenu de formation ou considéré comme une « discipline »,
- 🔗 L'autre, a contrario, prend directement ces questions comme objet d'apprentissage, des séquences spécifiques étant proposées, qui privilégient souvent les préoccupations environnementales.

Régulièrement, c'est une combinaison des deux que l'on nous donne à voir, des temps spécifiques consacrés à l'écocitoyenneté étant articulés avec des approches plus diffuses, mobilisant le plus largement possible les équipes pédagogiques, chacun étant invité dans son champ d'intervention, à y intégrer ces préoccupations.



Trois axes de travail pour 2009-2010

[Consolider l'engagement des structures dans la démarche d'éco-citoyenneté par la formulation d'un document contractuel de type charte.](#)

Il s'agirait pour le Conseil Régional, au-delà des relations conventionnelles ordinaires, de passer contrat avec chacun des réseaux, à partir de propositions de leur part, sur des objectifs à atteindre en matière d'éco-citoyenneté. La formulation de ce premier axe de travail repose sur les deux observations suivantes. La première est que le travail de sensibilisation des acteurs est achevé. Les réseaux et organismes consultés adhèrent à la perspective de l'éco-citoyenneté et expriment leur volonté de poursuivre ou de s'engager dans cette voie. Tous sans exception ont considéré comme « normal » le fait que cette thématique soit inscrite dans les prochains appels d'offres de la Région. La seconde observation est qu'il existe des différences notables en matière de fonctionnement de ces organisations ce qui pose problème en matière de diffusion et de dynamisation de la démarche d'éco-citoyenneté.

Aussi, afin de renforcer l'engagement des réseaux, il nous paraît utile de contractualiser avec ces derniers, sous la forme d'une charte qui, en prenant en compte les situations parti-

culières de chacun, définirait des axes prioritaires de travail en la matière. Cette modalité vise à ancrer la démarche tout en respectant les rythmes propres à chaque organisation.

[Encourager les relations avec les parties prenantes déjà engagées dans le Développement durable en région de Basse-Normandie.](#)

Une très large majorité des interlocuteurs soulignent dans les entretiens le travail de diffusion qu'ils effectuent, en interne de leurs structures, auprès des personnels et des bénéficiaires de formation. En revanche, ils sont beaucoup moins à l'aise pour présenter ce travail, à l'externe, auprès des entreprises et des collectivités. Soit ils déclarent n'avoir pas engagé ce travail, soit ils énoncent des difficultés (quasi absence de relations avec les grandes collectivités ; repérage délicat des acteurs engagés ; non réceptivité des personnes ; etc.). Constatons cependant que le Conseil Régional a financé des appuis à des entreprises et qu'il entretient des liens étroits avec les collectivités territoriales qui s'engagent ou se sont engagées dans l'élaboration d'agendas 21.

Or l'éco-citoyenneté ne peut être qu'une démarche systémique et coopérative. Un organisme ne peut être éco-citoyen, seul et isolé dans son territoire. Nouer ces liens avec les entreprises, le monde du travail et les collectivités est un point de progrès essentiel qui consolidera la démarche.

[Approfondir la notion de gouvernance.](#)

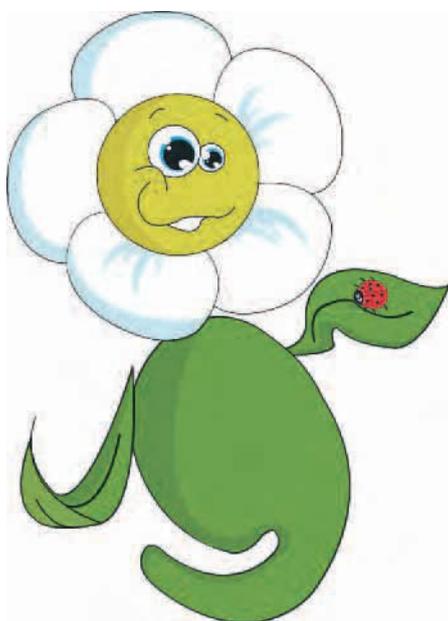
Si la question de la gouvernance et du pilotage a été posée de façon explicite par un réseau, elle est sous-jacente dans de nombreux propos, et ce pour deux raisons principales :

- 🔗 cette notion si elle est centrale dans la thématique du Développement durable (certains spécialistes considérant que c'est le quatrième pilier) est nouvelle pour les acteurs,
- 🔗 elle bouscule des représentations et est souvent objet de contresens. Il est notamment indispensable de la situer au regard du pilotage et de sa modalité traditionnelle (les fameux comités de ...).

Des réseaux rencontrés s'interrogent soit sous l'angle des relations entre un commanditaire-financier et un prestataire, soit sous celui du service d'intérêt général. Pour beaucoup, les relations sont brouillées entre la commande publique et le nécessaire « rendre compte » d'une part, l'écoute des territoires et l'évaluation de l'action d'autre part.

Cet ensemble de raisons (nouveau, représentations différentes, questionnement) nous fait penser que ce terme de « gouvernance », si l'on ne peut pas en faire un énième mot-valise, mérite une réflexion approfondie. Un éclairage conceptuel, des témoignages et des groupes de travail pourraient être des modalités adaptées pour que les acteurs s'approprient cette dimension centrale du développement durable et de l'éco-citoyenneté.

*Pour le CAFOC de Nantes,
Xavier Blay, Cécile Jouin
et Jean-Paul Martin*



Les différentes démarches d'engagement des organisations en matière de développement durable et d'éco-citoyenneté

Quelques constats

- Des pratiques multiples se développent et diverses modalités de formalisation des engagements sont repérables. Deux grandes catégories peuvent être identifiées : des démarches incitatives, de type projet d'amélioration et des démarches normatives à visée certificative.
- Parce que cette thématique est en émergence, des évolutions sont prévisibles : une modalité incitative pourra, par une formalisation de son cadre de référence et la mise en place de procédures d'audit, se transformer en processus certificatif.
- Quelles que soient leurs spécificités, ces démarches sont fondées sur la méthodologie de conduite de projet. Elles comportent toutes une phase de diagnostic, l'élaboration d'un plan d'actions, une étape d'évaluation des résultats et des effets.

Des démarches d'engagement

L'agenda 21

Projet de développement durable conçu à l'échelle d'un territoire ou d'une organisation, il vise à répondre aux besoins d'une population avec le souci de préserver l'environnement, d'assurer l'accès de tous aux services, de développer des activités économiques soutenables. Il est formalisé dans un texte juridiquement non contraignant.

Le terme Agenda est le gérondif du verbe « agere », faire et 21 traduit le 21ème siècle.

Conçu à un niveau international, il est décliné aux niveaux national puis local : collectivité, ville, organisation.

Agenda 21 et organismes de formation

L'organisme de formation est un lieu de vie. C'est tout à la fois un système complexe à étudier (avec ses composantes matérielles, vivantes, humaines, ses besoins en énergie, en matières, son histoire, son espace, son contexte social, culturel, économique) et un lieu pour agir (chasser le gaspillage, développer autrement, former).

www.comite21.org

Le SD 21000

C'est un guide méthodologique (Sustainable Development pour le 21^{ème} siècle) produit de façon concertée par l'AFNOR sur la thématique « Entreprises et Développement Durable ». Son objectif est de dégager des approches volontaires visant à favoriser l'intégration des principes de développement durable dans l'entreprise.

Ce guide à visée non certificative permet d'identifier les besoins et attentes des parties intéressées de l'entreprise mais aussi celles de l'entreprise vis à vis de ces dernières.

SD 21000 et organismes de formation

Privilégiant une approche économique, ce guide permet de penser un projet de management global d'organisme en articulant étroitement toutes les dimensions du développement durable.

www.sd21000.org

La norme environnementale ISO 14001

Cette norme repose sur le principe d'amélioration continue de la performance environnementale par la maîtrise des impacts liés à l'activité de l'entreprise. Elle permet de structurer une démarche de mise en place d'un système de management environnemental (SME), d'en assurer la traçabilité et d'y apporter la crédibilité découlant de la certification par un organisme extérieur accrédité.

Elle s'adresse à toutes les entreprises et organisations de tous secteurs et de toutes tailles qui souhaitent intégrer la dimension environnementale dans leur activité. Elle s'applique aux sites (site industriel, tertiaire, hôpital, grande surface, etc.) et non aux produits ou aux services rendus.

Elle est complémentaire des normes ISO 9001 (qualité), OSHAS18001 (sécurité) et SA 8000 (travail des enfants).

www.afnor.fr

Eco-école, label international d'éducation à l'environnement

Délivré par la Fondation pour l'Education à l'Environnement en Europe (FEEE), ce label est proposé aujourd'hui en France aux établissements scolaires.

Attestant d'une démarche de projet en matière d'environnement, il présente la particularité d'une entrée thématique (les déchets, l'énergie, l'eau, l'alimentation) réalisée en mode projet.

www.eco-ecole.org

Présentation des démarches d'engagement d'un organisme de formation en matière d'éco-citoyenneté

Comment engager un organisme de formation dans l'éco-citoyenneté ? Au-delà des apprentissages à faire réaliser, quelles modifications sont à apporter dans le pilotage et le fonctionnement des structures ? Sur quelles méthodologies prendre appui ?

Ces questions et d'autres ont structuré la réflexion d'un collectif de dirigeants d'organismes bas-normands. Différents témoignages d'acteurs impliqués dans des actions relevant du développement durable et de l'éco-citoyenneté et inscrites dans le champ éducatif comme dans celui des entreprises ont permis de dégager des points-clés.

L'agenda 21, le label éco-école le guide de l'Afnor (SD 21 000) sont des modalités d'engagement qui présentent des avantages : une méthodologie de conduite de projet, l'implication des acteurs, l'inscription dans un territoire. Ces modalités présentent également des spécificités : centration sur l'environnement ou sur l'économie ; initiative d'acteurs de terrain ou impulsion managériale, projet ciblé ou projet global, etc.

Le présent document rend compte de ces travaux et présente un ensemble de repères qui peuvent être considérés comme des références utiles au pilotage des structures de formation, en matière d'éco-citoyenneté. Il veut s'inscrire dans une perspective dynamique, posant des repères mais également ouvrant des pistes de travail pour les actions à venir.



Les principaux thèmes porteurs d'enjeux en matière d'éco-citoyenneté

Pour chaque thème, conduire une réflexion à partir de 2 questions : que faisons-nous ; si nous ne progressons pas, quelles pourraient être les conséquences ?

Thèmes liés aux enjeux **éducatifs et formatifs** : compétences écocitoyennes, compétences professionnelle inscrites dans cette perspective, gestion des parcours « durables », gestion de l'alternance, implication des bénéficiaires...

Thèmes liés à la **performance économique** : relations commerciales, politique d'achats, éco-production et politique de tarification, investissements, rentabilité et partage de la valeur ajoutée...

Thèmes liés à la **performance environnementale** : gestion des consommations d'eau, d'énergie ; pollutions de l'eau, de l'air, des sols, gestion des déchets ; impacts sur la biodiversité....

Thèmes liés à la **performance sociale** : conditions de travail ; hygiène, sécurité ; équité ; emplois, compétences, formation ; intégration territoriale, transports et accessibilité...

Thèmes liés au **management (gouvernance)** : engagement, stratégie de l'organisme, politique et objectifs, implication des « parties prenantes », communications...

Les niveaux d'engagement d'un organisme pour l'éco-citoyenneté

Niveau 1 : existence d'un projet construit.

Niveau 2 : lisibilité du projet à l'interne et à l'externe selon des modalités spécifiées (déclaration, charte, agenda 21, etc.).

Niveau 3 : évaluation externe de la mise en œuvre du projet et de ses résultats (norme, label, etc.).

Deux propositions :

- que les organismes de Basse-Normandie se situent au niveau 2,
- qu'en fonction des premières réalisations et en tenant compte des évolutions générales, soit étudiée la co-construction d'une reconnaissance « éco-formation » .

Repères pour fonder l'engagement des organismes en matière d'éco-citoyenneté

Repère n°1 :
Etablir la cohérence entre le dire et le faire.

Parce qu'il s'agit de promouvoir et de développer de nouveaux comportements et d'autres façons de pensée, il est indispensable qu'il y ait une cohérence forte entre les paroles et les actes, les apprentissages mobilisés et le fonctionnement de l'organisme. Comment en effet, tenir un discours crédible si, au quotidien, les actes les plus ordinaires contredisent les propos les plus catégoriques ?

Seule une approche systémique peut déployer une démarche cohérente auprès de tous, du manager à l'agent d'entretien, du formateur au bénéficiaire de formation.

Repère n°2 :

Considérer la double posture des personnes en formation, tout à la fois acteurs d'un collectif de vie (l'organisme) et apprenant au sein d'une action ou d'un dispositif de formation.

Un cadre de référence pour les organismes

Quatre engagements en matière d'éco-citoyenneté

1. **Impulser et conduire une réflexion** sur les principaux thèmes porteurs des enjeux de l'éco-citoyenneté. Ces thématiques se situent dans les trois champs de l'économie, de l'environnement et du sociétal.
2. Mener cette réflexion **de façon collective**, en associant les parties prenantes, c'est à dire tous les acteurs et organisations qui peuvent agir sur l'organisme ou être concernés par son action.
3. Elaborer et mettre en œuvre **un plan d'actions** définissant des priorités pour l'organisme. Ce plan est inscrit dans le « projet d'entreprise » ou le projet global de l'organisme.
4. Echanger, **mutualiser** les réalisations **et expériences** de façon à enrichir les approches déployées.

Des projets éco-citoyens d'organismes de formation construits dans le respect de leur identité et ancrés sur leurs territoires

Les parties prenantes à impliquer

Pour chacune de ces parties prenantes, conduire la réflexion à partir de 2 questions : quelles relations l'organisme entretient-il ; que se passera-t-il si ces acteurs ne sont pas impliqués dans le projet de l'organisme ?

Pour mener la réflexion sur les thèmes porteurs des enjeux de l'éco-citoyenneté, il est indispensable d'associer :

- les salariés et leurs représentants,
- les personnes en formation,
- les commanditaires et financeurs,
- les structures d'accueil, d'orientation,
- les collectivités territoriales concernées,
- les entreprises clientes ou partenaires (alternance),
- les fournisseurs,
- les fédérations ou réseaux d'appartenance,
- etc.

Des enseignements puisés au cœur des pratiques

- L'indispensable **communication** : associer **le faire et le « faire savoir »** : l'éco-réalisation la plus pertinente exige une information régulière auprès des usagers pour lui donner (ou rappeler) le sens.

- La nécessaire **conjonction du court et du moyen terme** pour garantir la pérennité de la démarche malgré la rotation incessante des publics. Conjuguer ces temps long et court est une nécessité pour ne pas avoir l'impression de « toujours recommencer » et permettre aux personnes de participer aux actions engagées.

- Les **synergies** à construire entre les démarches des collectivités, des entreprises et celles des organismes. Un organisme est un des acteurs d'un territoire. Aussi doit-il tisser des liens avec les autres acteurs économiques et institutionnels engagés sur cette problématique.



Les organismes de formation bas-normands s'engagent en faveur du développement durable

17 mars 2008

La Région Basse-Normandie a organisé vendredi 14 mars la troisième journée « éco-citoyenneté en formation professionnelle », au lycée des Andaines à la Ferté-Macé, dans l'Orne.

Laurent Beauvais, premier vice-président de la Région Basse-Normandie en charge du développement économique et de la recherche et Yannick Soubien, vice-président en charge de la formation tout au long de la vie, ont rencontré, à cette occasion, les formateurs de trente-cinq organismes de formation professionnelle de la région.

« Cette journée a pour objet de présenter un bilan de la démarche initiée par la Région en septembre 2005, explique la direction de la communication du Conseil régional. Des outils pédagogiques ont été élaborés avec les organismes de formation pour développer des compétences et comportements des stagiaires en matière de développement durable. L'objectif est de généraliser la mise en pratique de ce guide éco-citoyen à tous les organismes de formation professionnelle d'ici 2009. Parallèlement, chaque organisme a engagé sa propre réflexion sur les modalités de l'organisation de la structure au regard du développement durable. »

Depuis 2006, trente organismes de formation de la région ont mis en place des formations éco-citoyennes dans les domaines de l'économie des ressources, de l'éco-construction, des énergies renouvelables, du recyclage, du transport.

« Tous les réseaux de formation professionnelle sont mobilisés, qu'il s'agisse des Gréta, des Maisons familiales rurales, de l'Afpa et des associations de formation professionnelle », souligne l'exécutif régional.

L'Afpa de Basse-Normandie, par exemple, va ainsi instaurer à Caen une formation qualifiante d'installateur de systèmes de chauffage et de production d'eau chaude utilisant les énergies renouvelables (installation de chauffe-eau solaires, pompe à chaleur géothermique/aérothermique, chaudière bois automatique).

Et dans le cadre de ce même programme éco-citoyen, la Maison familiale rurale ornaise de Pointel propose une pré-qualification « découverte des métiers de la nature et de la forêt » destinée aux salariés sortis du système scolaire et à la recherche d'un emploi.

Le centre de formation des apprentis Promotrans de Caen-Mondeville, enfin, organise les « journées durables », huit au total sur une année scolaire.

David Garcia



L'AFPA présente La Maison E
Une rénovation Economique, Ecologique : Econologique !

Communiqué de synthèse, Juin 2008

1- L'AFPA présente la maison E : Le premier chantier-formation de rénovation Economique, Ecologique : « Econologique » !

Grenelle de l'Environnement, développement durable, économie d'énergie, ces expressions font désormais partie des préoccupations majeures des Français. Et, s'il est un secteur qui s'avère particulièrement concerné, c'est celui du bâtiment et notamment celui de la rénovation du parc de logements et maisons individuelles existants.

Aujourd'hui, de vrais besoins s'expriment, avec à la clé, pour les particuliers comme pour les bailleurs, des économies conséquentes grâce à l'utilisation d'énergies renouvelables, à la gestion des ressources, à l'utilisation de matériaux peu coûteux et sains. Et pour les professionnels, de nombreuses créations d'emplois.

C'est pourquoi, l'AFPA (Association pour la Formation Professionnelle des Adultes) a souhaité renforcer son implication auprès des professionnels du bâtiment, en les accompagnant dans le développement de compétences aptes à répondre aux nouvelles exigences du secteur et de la profession. Une démarche qui se traduit par la création de la « maison E », une rénovation type en termes d'amélioration des performances énergétiques et de réduction de la facture énergétique d'une maison individuelle.



Rénovation et économies d'énergie : enjeux de développement durable et préoccupation majeure des français

Economies d'énergies et écologie comptent désormais parmi les tous premiers impératifs en cohérence avec le Grenelle de l'Environnement, qui reprend trois objectifs que l'Union européenne s'est fixé à l'horizon 2020 : **réduire de 20% la consommation d'énergie, diminuer de 20% les émissions de gaz à effet de serre et porter à 20% la part des énergies renouvelables.**

Ces thématiques figurent, bien sûr, également au premier rang des préoccupations des Français, qui de plus en plus cherchent à diminuer leur facture énergétique, notamment au sein de leur logement. Chauffage, eau chaude sanitaire, ventilation, climatisation, équipements électriques, éclairage, autant d'éléments qui consomment de l'énergie (et génèrent du CO2) et sur lesquels chacun peut influencer, via des gestes quotidiens ou par le choix de matériels performants, écologiques et économiques (favorisé par les pouvoirs publics qui ont mis en place un système de déduction d'impôt sur le revenu dont tout contribuable peut profiter)

De fait, le **secteur du bâtiment figure en toute logique au rang des acteurs clés en termes de développement durable**, puisqu'il consomme 40% des ressources naturelles, est responsable de 25% des émissions de gaz à effet de serre et génère 40% des déchets.

Si l'éco-construction est de plus en plus encouragée en France, le défi qui se pose aujourd'hui au secteur du bâtiment est celui de la **rénovation** du parc de logements existants. Un défi d'autant plus stratégique que, sur les **31 millions de logements que l'on dénombre actuellement en France, 20 millions devraient être rénovés d'ici 2050**, ce qui représente plus de 500 milliards d'euros de travaux, soit 5 années pleines du chiffre d'affaires du bâtiment.

A titre de comparaison, si le secteur de la construction de la maison neuve (qui pour l'essentiel intègre les notions de Développement durable) représente 183 000 mises en chantiers en 2007, le parc des maisons individuelles existantes s'élève lui à 13,7 millions de logements qui, pour l'immense majorité, a besoin d'être réhabilité (source CEQUAMI).

La maison E : le premier chantier-formation d'une rénovation idéale

L'AFPA lance la maison E, « E » comme « Economique » et « Ecologique » : un chantier-formation de rénovation « Econologique » qui se veut un exemple de travaux qui pourraient être réalisés par les bailleurs privés, les bailleurs sociaux et les propriétaires de maisons individuelles.



L'AFPA présente La Maison E
Une rénovation Economique, Ecologique : Econologique !

Cette **réhabilitation complète d'un pavillon à Choisy le Roi (94) sur deux niveaux, de près de 85 m², dotée d'un jardinet et appartenant à l'OPAC du Val de Marne** sera réalisée de juillet à l'automne 2008 par 45 stagiaires de l'AFPA, formés aux techniques actuelles d'éco-construction : plancher chauffant, chaudière à condensation, régulation du chauffage, solaire thermique, systèmes de récupération et d'économie d'eau, régulation de l'énergie électrique, éclairage naturel, ventilation, etc Tous les corps de métier enseignés à l'AFPA seront représentés du maçon au carreleur, du peintre en bâtiment au plaquiste, du menuisier à l'électricien en passant par le chauffagiste et le couvreur.

Une fois le chantier terminé, cette maison sera **proposée en logement social au sein du parc HLM de l'Opac du Val de Marne** : une façon de plus pour l'AFPA de contribuer à sa mission de service public visant l'insertion.

Le but de l'AFPA est de faire de ce logement **aux multiples contraintes** (mauvaise isolation, présence d'amiante, profil très énergivore et orientation nord) une **véritable maison modèle en termes d'économies d'énergie et de bien-être de ses futurs occupants en passant d'une classification proche du niveau G (consommation supérieure à 400 kwh/m²/an) à un niveau B (soit une performance énergétique entre de 86 kwh/m² par an)** grâce à des choix de travaux et d'équipements adaptés :



- > En faisant des choix techniques et économiques en cohérence avec le logement social et en adaptant le chantier aux exigences de la démarche HQE ;
- > En utilisant des produits performants, qui offrent un bon rapport qualité/prix, qui consomment peu d'énergie, qui sont durables, sains et innovants ;
- > En diminuant les nuisances sur le chantier, notamment en matière de déchets générés ;
- > En privilégiant la qualité de vie, plus particulièrement en termes de confort hygrométrique, visuel et acoustique.

Le coût des travaux est estimé à 33 200 euros avec un retour sur investissement estimé à 14 ans permettant de passer d'une facture énergétique (chauffage, eau chaude, sanitaire) de 1241 euros / an à 550 euros / an. Rappelons pour mémoire que le panier moyen de la rénovation énergétique est de 26 000 euros amortissable sur une période allant de 10 à 15 ans.

Tout au long du projet, de juillet à l'automne, la maison E dévoilera régulièrement ses secrets sur un site internet dédié, www.maisone.fr. Ainsi l'internaute pourra y suivre l'avancée des travaux, s'informer sur les formations aux métiers du bâtiment, réaliser le diagnostic de performance énergétique de sa propre maison (DPE) au travers notamment de films vidéos traités sur un ton décalé et volontairement impertinent, mais aussi d'outil pratique mis à sa disposition.

L'AFPA : un acteur essentiel pour le bâtiment

Afin d'apporter des réponses pertinentes à cette problématique énergétique, le développement de nouvelles compétences techniques dans les métiers du BTP se révèle indispensable, en particulier dans les trois champs professionnels que sont la qualité environnementale, la performance énergétique et l'éco-construction. Avec 120 centres de formation, 124 formations qualifiantes, plus de 40 000 stagiaires formés chaque année et 1 200 formateurs spécialisés, l'AFPA est reconnue comme **un acteur central sur le marché de l'emploi dans le secteur du bâtiment**, intervenant notamment dans les domaines des équipements techniques (génie climatique, génie électrique, énergies renouvelables), du gros œuvre et du second œuvre (finitions).

Dans ce contexte, l'AFPA a mis en place **une offre spécifique qui comprend de nouvelles formations dédiées aux énergies renouvelables ou encore à la démarche HQE (Haute Qualité Environnementale) dont le catalogue complet sortira en septembre.**

Ils s'engagent aux côtés de l'AFPA

Parce qu'il est aujourd'hui nécessaire de pouvoir faire appel à des professionnels formés aux exigences du développement durable et parce que les chantiers expérimentaux comme la Maison E leur permettent de mettre en commun leurs savoir-faire, la Fédération Française du Bâtiment, Promodul, l'Opac du Val de Marne et la Région Ile-de-France sont partenaires de la Maison E.

Contacts presse :

Agence Self Image
Caroline Weill / Anne-Gaëlle Jourdan
Tel : 01 47 04 12 54
Mail : agjourdan@selfimage.fr

AFPA
Amine Moussaoui
Tel : 06 99 81 59 04
Mail : amine.moussaoui@afpa.fr

Le Carif-Oref de l'île de la Réunion publie un rapport électronique dédié aux métiers des énergies renouvelables

Les nouvelles normes et exigences en matière d'énergies renouvelables bouleversent plusieurs secteurs professionnels, comme les métiers du bâtiment et de la construction, notamment. Reason pour laquelle l'Observatoire régional Emploi-Formation de l'île de la Réunion publie un rapport, consultable exclusivement sur internet ([voir le site](#)), sur ces thématiques. Thématiques déjà évoquées, en octobre 2008, au travers de sa lettre « Métiers des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie » : emploi et formation à l'horizon 2012 ».

« Les problématiques liées à l'environnement, les énergies renouvelables et la maîtrise des énergies constituent des enjeux majeurs pour les années à venir en termes de formation et d'emploi. Il semblait important de permettre aux lecteurs d'avoir accès à un document plus complet », indique un communiqué de presse du Carif-Oref, publié mardi 1er septembre.

Ce rapport, qui fait un état des lieux de l'organisation et du degré de développement des filières énergies renouvelables, propose « des hypothèses de déploiement basées sur les données qualitatives » et des expertises des professionnels du secteur.

25 fiches métiers, où sont mentionnées les créations potentielles d'emploi, les profils recherchés par les entreprises, les caractéristiques des demandeurs d'emploi et les difficultés de recrutement, sont également présentées en exergue du rapport.

Par ailleurs, ce rapport pourrait « constituer un point de départ à la mise en œuvre d'un dispositif d'accompagnement des acteurs dans la Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences », souligne le communiqué.

Le rapport traite, entre autres, « des filières Enr en devenir : le biogaz, la valorisation des déchets verts, l'énergie des mers, le stockage d'énergie, la géothermie » et « de la maîtrise de l'énergie qui va entraîner une profonde mutation des pratiques professionnelles ».

Des mutations qui seront également à l'origine de créations d'emplois : le solaire thermique et le solaire photovoltaïque pourraient créer près de 400 emplois à l'horizon 2013/2015, indique le Carif-Oref de l'île de la Réunion.

Le 2 septembre 2009, par Gonzague Rambaud

Repères bibliographiques

1 - Données de cadrage	p. 51
Au niveau national	p. 51
Au niveau régional	p. 52
2 - Expériences régionales	p. 53
3 - Formation en matière d'écocitoyenneté : outils	p. 55
4 - Ressources électroniques	p. 56

1 - Données de cadrage

► Au niveau national

Rapport du Boston Consulting Group : "Réflexions sur le portefeuille de mesures Grenelle Environnement"

Synthèse du rapport, version du 16 juin 2009

<http://www.reseau-tee.net/biblio/221.html>

Loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement (1)

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=AA1758131F703BC290489CB6A3C86042.tpdj_o15v_3?cidTexte=JORFTEXT000020949548&dateTexte=20090825

Métiers « verts » : un plan gouvernemental va définir les besoins en formation et créer un observatoire prospectif

Sandrine Guédon

Le quotidien de la formation, n° 1154, 16 septembre 2009

Formations « développement durable » : quels débouchés ?

Anne Farthouat

Paris : Novethic, 2 septembre 2009

http://www.novethic.fr/novethic/entreprise/ressources_humaines/formation/formations_developpement_durable_quels_debouches/121413.jsp

Développement durable : quels enjeux pour la formation professionnelle ?

Paris : FAFIEC, 2009

<http://www.fafiec.fr/webzine/dossier-mois/developpement-durable-enjeux-formation-professionnelle>

Enquête - Grenelle de l'environnement : l'enjeu de la formation des professionnels

Actu-Environnement.com, 2 décembre 2008

http://www.actu-environnement.com/ae/dossiers/enquete_formation_grenelle_environnement/formation_grenelle_environnement.php4

Une démarche de formation pour découvrir le développement durable au cours des formations du programme d'Action Préparatoire à l'Insertion et sensibiliser les publics en formation à des gestes simples qui au quotidien permettront de mieux gérer nos ressources

Montpellier : Région Languedoc Roussillon, 2008, 12 p.

http://www.centre-info.fr/IMG/pdf_4-atelier-languedoc.pdf

Systèmes de formation et développement durable

dossier coordonné par Claire Abel-Coindoz, Jean-François Ayats, Catherine Laidin, Michel Vidal (et al...)

Pour, n° 198, 2008, juillet 2008, pp. 38- 213

Développement durable et formation professionnelle : une conjugaison qui s'invente

Jean-Paul Martin, Denis Leboucher

Actualité de la formation permanente, n°210, septembre-octobre 2007, pp. 53-56

Le Grenelle environnement : rapport du rapporteur général

Thierry Thuot

Paris : ministère écologie développement aménagement durables, 2007, 39 p.

4e rapport sur la mise en œuvre de la Stratégie nationale de développement durable 2003-2008

Délégation interministérielle au développement durable

Paris : Ministère de l'écologie et du développement durable, 2007, 32 p.

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/074000331/index.shtml?xtor=EPR-526>

Cadre de référence pour les Projets territoriaux de développement durable et Agendas 21 locaux : un cadre pour l'action

Paris : ministère écologie développement aménagement durables, 2005, 6 p.
http://www.ecologie.gouv.fr/IMG/pdf/a21112005version_francaise.pdf

L'Etat « acteur » du développement durable

Commissariat générale du plan
Les notes d'équilibre, n° 5, 25 février 2005, 4 p.

Le développement durable : une perspective pour le XXIème siècle

Collectif d'auteurs
Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2005, 422 p.

Action publique et économie solidaire : une perspective internationale

Collectif d'auteurs
Ramonville Saint-Agne : ERES, 2005, 414 p.

Développement durable : esbrouffe ou politique d'avenir

Dossier spécial collectivité
Supplément à l'Humanité du samedi 2 et dimanche 3 juillet 2005, 59 p.

Rapport d'information sur les instruments de la politique de développement durable

Assemblée nationale Jean-Pierre Dufau, Emile Blessig
Paris : assemblée nationale, 2005, 157 p.

Le développement durable

Alternatives économiques, Collectif d'auteurs
Paris : alternatives économiques, 2005, 64 p. (Hors-série n° 63, 1er trimestre 2005.)

L'éco-citoyenneté et son pilier éducatif : le cas français

Alexandre Roesch
Paris : L'Harmattan, 2003, 134 p.

Les enjeux et les défis du développement durable : connaître, décider, agir

Collectif d'auteurs.
Presses de l'université Laval, 2004. - 370 p.

La France et le développement durable

Collectif d'auteurs
Regards sur l'actualité, n° 302, juin-juillet 2004, 116 p.

Le développement durable

Sylvie Brunel
Paris : PUF, 2004, 128 p. (Que sais-je ? n° 3719)

Qu'est-ce que le développement durable ?

AFNOR. Association française de normalisation, Karen Delchet
Saint-Denis : AFNOR, 2004, 59 p.

► **Au niveau régional**

Développement durable et compétitivité des territoires

M. Mousel
Inter Régions, n°286, octobre 2009, pp.10-11

Intégrer le développement durable dans les politiques territoriales : quels rôles pour l'Agenda 21 – repères pour l'action

Observatoire national des Agendas 21 locaux et pratiques territoriales de développement durable.
Les cahiers de l'Observatoire, n° 3, octobre 2008, 92 p.
<http://www.observatoire-territoires-durables.org/spip.php?action=autoriser&arg=1035>

Agir ensemble pour des territoires durables ou comment réussir son Agenda 21

Antoine Charlot

Paris : COMITE 21, 2008, 69 p.

Panorama national des agendas 21 locaux et des pratiques territoriales de développement durable

Paris : Observatoire national des agendas 21 locaux et des pratiques territoriales de développement durable, 2008, 8 p.

http://www.observatoire-territoires-durables.org/IMG/pdf/Panorama_FINAL.pdf

Repenser la formation : nouveaux enjeux individuels et collectifs, stratégies et outils

CAFOC de Nantes ; Jean-Paul Martin ; Xavier Blay ; Christine Hamon-Chaslin ...[et al.]

Lyon : Chronique sociale, 2006, 287 p.

La formation tout au long de la vie : nouvelles questions, nouvelles perspectives. Colloque Rennes Métropole, 6 et 7 mars 2006

sous la direction de Yves Morvan ; Vincent Merle ; Roger O'Keefe ; Claude Dubar [et al.]

Rennes : Presses universitaires de Rennes , 2006, 310 p.

La formation : outil de développement durable

Béatrice Delamer

Le quotidien de la formation, 31 mai 2005, 1 p.

Contribution pour une réflexion régionale de formation

Alain Meyer, Luc Pasquier et Robert Stahl

Actualité de la formation permanente, n ° 193, novembre-décembre 2004, pp. 87-89

Guide du territoire durable : l'agenda 21 territorial pour les collectivités locales et leurs partenaires

Jean-Marc Lorach, Daniel Hoeffel, Etienne De Quatrebarbes

Paris : Pearson éducation France, 2002, 416 p.

2 - Expériences régionales

Limousin : SRADDT- schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire

<http://www.region-limousin.fr/2027/>

Limousin : Agenda 21

Conseil Régional Limousin, 2009, 58 p.

http://issuu.com/regionlimousin/docs/agenda_21_region_limousin.pdf/1?mode=a_p

Ecocitoyenneté : dossier

Xavier Blay (et al.)

Point virgule, n°41, juillet 2009, pp. 44-47

<http://www.errefom.info/documentation/pdf/pv41-dossierecocitoyennete.pdf>

Ile-de-France : écoactivités : et demain...la croissance verte

Ile-de-France : le journal du Conseil Régional

Paris : Conseil Régional Ile-de-France, n° 23, mai-juin 2009, pp. 7-9

http://www.iledefrance.fr/fileadmin/journal_suite/journal_23/IDF23-COMPLET.pdf

Ile-de France : contrat régional d'engagement professionnel (CREP) : Pour l'emploi dans les métiers de l'environnement et du développement durable Favoriser l'emploi, améliorer la qualification, adapter l'offre de formation au service de l'environnement et du développement durable

Paris : Région Ile-de-France, 2009, 11 p.

Bretagne : éco-activités et développement durable, des opportunités de croissance
Région Bretagne, Conseil économique et social de Bretagne
Rennes : Région Bretagne – Conseil économique et social de Bretagne, Juin 2009, 314 p.
http://www.bretagne.fr/internet/jcms/preprod_44086/eco-activites-et-developpement-durable-des-opportunités-de-croissance-pour-la-bretagne

Les collectivités territoriales forment leurs élus et agents au "développement durable"
Renée David-Aeschlimann
Inffo flash, n°744, 16-30 avril 2009, p. 23

Centre : Agenda 21
Conseil Régional Centre
Orléans : Conseil Régional Centre, 2008, 80 p.
<http://www.regioncentre.fr/jahia/Jahia/accueilRegionCentre/domaines-intervention/Agenda21/Agenda-21-de-la-Region>

Pays-de-la-Loire : Agenda 21 : Axe 4 : Parier sur les potentiels des femmes et des hommes
Conseil Régional Pays-de-la-Loire
Nantes : Conseil Régional Pays-de-la-Loire, 2009
<http://www.agenda21.paysdelaloire.fr/-Parier-sur-les-potentiels-des-femmes-et-des-hommes-.html>

Ecocitoyenneté : dossier
Point virgule, n°39, juin 2008, pp. 36-41
<http://www.errefom.info/documentation/pdf/pv39-ecocitoyennete.pdf>

Basse-Normandie : la Région entend promouvoir "l'éco-citoyenneté" en formation
Renée David-Aeschlimann
Inffo flash, n°721, 1-15 avril 2008, p. 19

L'AFPA présente la maison E :
Le premier chantier-formation de rénovation Economique, Ecologique : « Econologique » !
Montreuil : AFPA, 2008, 2 p.
<http://www.maisone.fr/communiqué-de-synthese.pdf>

Les organismes de formation bas-normands s'engagent en faveur du développement durable
David Garcia
Le quotidien de la formation, 17 mars 2008, 1 p.

Développement durable et formation : une prise de conscience par la formation
Patrick Cotrel
Trait d'union, n°198, octobre 2007, pp. 7-8

L'AFPA s'engage pour le développement durable
Chantal Attané
Visa compétences, n° 5, automne 2007, pp. 21-23
http://www.afpa.fr/actualites/notreMagazine/uploads/21%2C22%2C23_Labat1.pdf

Engagement des organismes de formation et volonté partenariale
Dominique Lombardini
Trait d'union, n° 189, novembre 2006, 2 p.
http://www.cariforef-pdl.org/telechargement/ficTelecharge_1/Publications/2006TU252.pdf

Note de cadrage développement durable
Région des Pays-de-la-Loire. - Nantes : Région des Pays-de-la-Loire, 2006, 8 p.

Note de cadrage relative à l'élaboration des projets de CFA
Région des Pays-de-la-Loire. - Nantes : Région des Pays-de-la-Loire, 2006, 10 p.

Agenda 21 : l' Afpa des Pays de la Loire prend date pour le développement durable et forme ses cadres

Jérôme Lepeytre

Le quotidien de la formation, 19 septembre 2006, 1p.

Les formations au développement durable à l'honneur en Charente

Béatrice Delamer

Le quotidien de la formation, 30 mai 2006, 1 p.

Vers une formation professionnelle éco-citoyenne en Basse-Normandie

Jérôme Lepeytre

Le quotidien de la formation, 3 mars 2006, 1 p.

Eco-citoyenneté et formation professionnelle en Basse-Normandie : perceptions, pratiques et propositions : un état de lieux

Nantes : CAFOC Pays de Loire, janvier 2006, 13 p..

http://www.cr-basse-normandie.fr/documents/education/ecocitoyennete/etat_lieux.pdf

Note de cadrage sur l'éco-citoyenneté et la formation professionnelle

Nantes : CAFOC Pays de Loire, novembre 2005, 4 p.

http://www.cr-basse-normandie.fr/documents/education/ecocitoyennete/note_cadrage.pdf

Relation emploi-formation : neuvième rencontre régionale à Angers : Développement durable et formation

Arnaud du Crest

Trait d'union, n° 179, novembre 2005, 2 p.

http://www.cariforef-pdl.org/telechargement/ficTelecharge_1/Documentation/TU168.pdf

Un réseau régional de formation au développement durable en PACA

David Garcia

Le quotidien de la formation, 7 février 2005, 1 p.

Un module de sensibilisation au développement durable

Trait d'union, n°176, juin-juillet 2005. - p. 3

http://www.cariforef-pdl.org/telechargement/ficTelecharge_1/Documentation/TU157.pdf

3 - Formation en matière d'éco-citoyenneté : outils

Déclic pour un territoire durable

ARENE Ile-de-France. Agence régionale de l'environnement et des nouvelles énergies

Paris : ARENE, mai 2009, 28 p.

http://www.areneidf.org/medias/publications/Declic_pour_un_territoire_durable.pdf

Évaluation et agendas 21 locaux

ARENE Ile-de-France. Agence régionale de l'environnement et des nouvelles énergies

Paris : ARENE, mai 2009, 28 p.

http://www.areneidf.org/medias/publications/Evaluation_et_agendas_21_locaux.pdf

Guide pratique sur la mobilisation des équipes, à destination des entreprises et des collectivités locales

Paris : Comité 21, Mars 2009

<http://www.comite21.org/docs/fluidbook/index.html>

Liste des outils pédagogiques éco-citoyenneté, développement durable et environnement mobilisable en formation

Caen : Région Basse-Normandie, 2007, 9 p.

http://www.informetiers.info/upload_errefom/thematique/Outils%20pedagogiques.pdf

Référentiel de compétences en matière d'éco-citoyenneté

Caen : Région Basse-Normandie, 2006, 3 p.

http://www.informetiers.info/upload_errefom/thematique/REFERENTIEL-NRLR.pdf

Guide d'utilisation du référentiel de compétences en matière d'éco-citoyenneté

Caen : Région Basse-Normandie, 2006, 20 p.

http://www.informetiers.info/upload_errefom/thematique/GUIDE-NRLR.pdf

Déclinaisons pédagogiques du référentiel de compétences

Caen : Région Basse-Normandie, 2006, 20 p.

http://www.informetiers.info/upload_errefom/thematique/dclinaiisonped_referentiel_compences.pdf

Présentation des démarches d'engagement de formation en matière d'éco-citoyenneté

Caen : Région Basse-Normandie, 2006, 16 p.

http://www.informetiers.info/upload_errefom/thematique/guide_demarches_engagement.pdf

Présentation des démarches d'engagement de formation en matière d'éco-citoyenneté

Caen : Région Basse-Normandie, 2006, 3 p.

http://www.informetiers.info/upload_errefom/thematique/DEMARCHES-NRLR.pdf

Conduire un projet de formation éco-citoyen : repères clés

Caen : Région Basse-Normandie, 2006, 3 p.

http://www.informetiers.info/upload_errefom/thematique/REPERES-NRLR.pdf

4 - Ressources électroniques

Eco-citoyenneté et formation professionnelle

Journées d'information et d'échanges de pratiques pour les conseils régionaux

Caen : Jeudi 29 mai et Vendredi 30 mai 2008

<http://www.centre-inffo.fr/Eco-citoyennete-et-formation.html>

Le développement durable appliqué à la formation : dossier documentaire

Emmanuelle Herpin ; Marie-Claude Genette

Saint-Denis-la-Plaine : Centre INFFO, 2008, 37 p.

http://www.centre-inffo.fr/IMG/pdf_Le_developpement_durable_applique_a_la_formation-2.pdf

ERREFOM a réalisé d'un dossier thématique dont l'objectif est d'apporter des compléments d'information pour développer l'éco-citoyenneté en formation professionnelle ainsi que des pistes de réflexion sur l'éducation à l'environnement et au développement durable. On trouve des documents de référence, des ressources bibliographiques, une liste organisée de sites et une liste d'outils pédagogiques.

http://www.errefom.info/documentation/dossierThematique.php?action=voirDossier&tab=dothe&id_dossier=24

Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/>

► Croissance verte : lancement d'un plan de mobilisation en faveur de l'emploi

http://www.developpement-durable.gouv.fr/article.php3?id_article=5797

ARENE Ile-de-France

Agence régionale de l'environnement et des nouvelles énergies

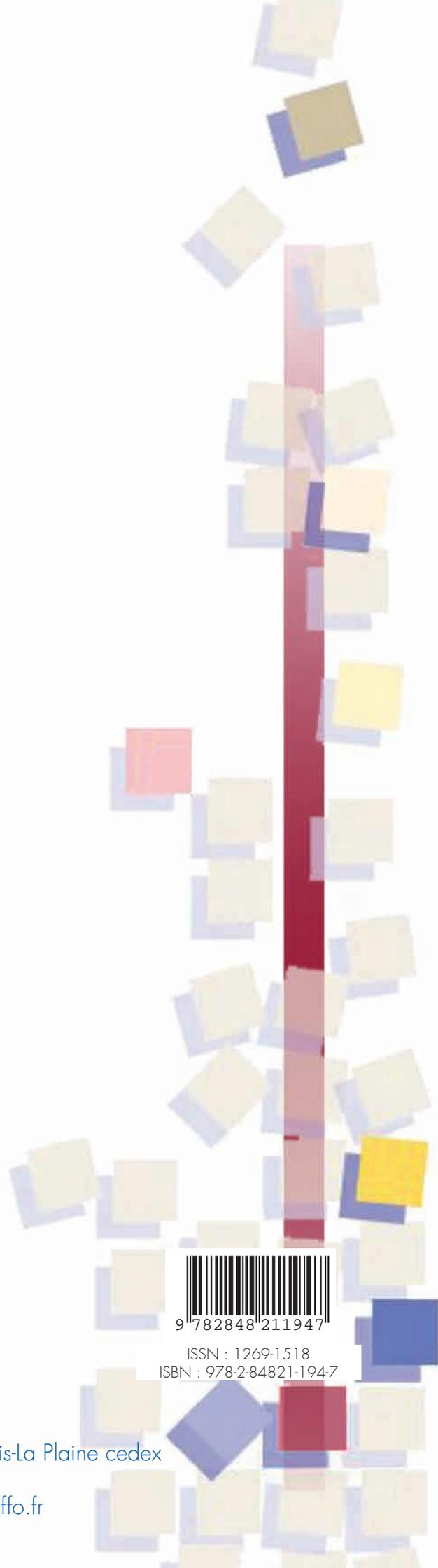
<http://www.arenaidf.org/>

Actu-environnement : l'actualité professionnelle du secteur de l'environnement

http://www.actu-environnement.com/idx_ae.php4

Le journal du développement durable
<http://www.developpementdurablelejournal.fr/>

Novethic : le media expert du développement durable
<http://www.novethic.fr/>



ISSN : 1269-1518
ISBN : 978-2-84821-194-7

Centre INFFO, 4 avenue du Stade-de-France, 93218 Saint-Denis-La Plaine cedex
Tél : 01 55 93 91 91 - Fax. 01 55 93 17 25
E-mail : contact.doc@centre-info.fr - Site internet : www.centre-info.fr